

Projet de centrale agrivoltaïque

« Les Perrots » | Thuret (63)

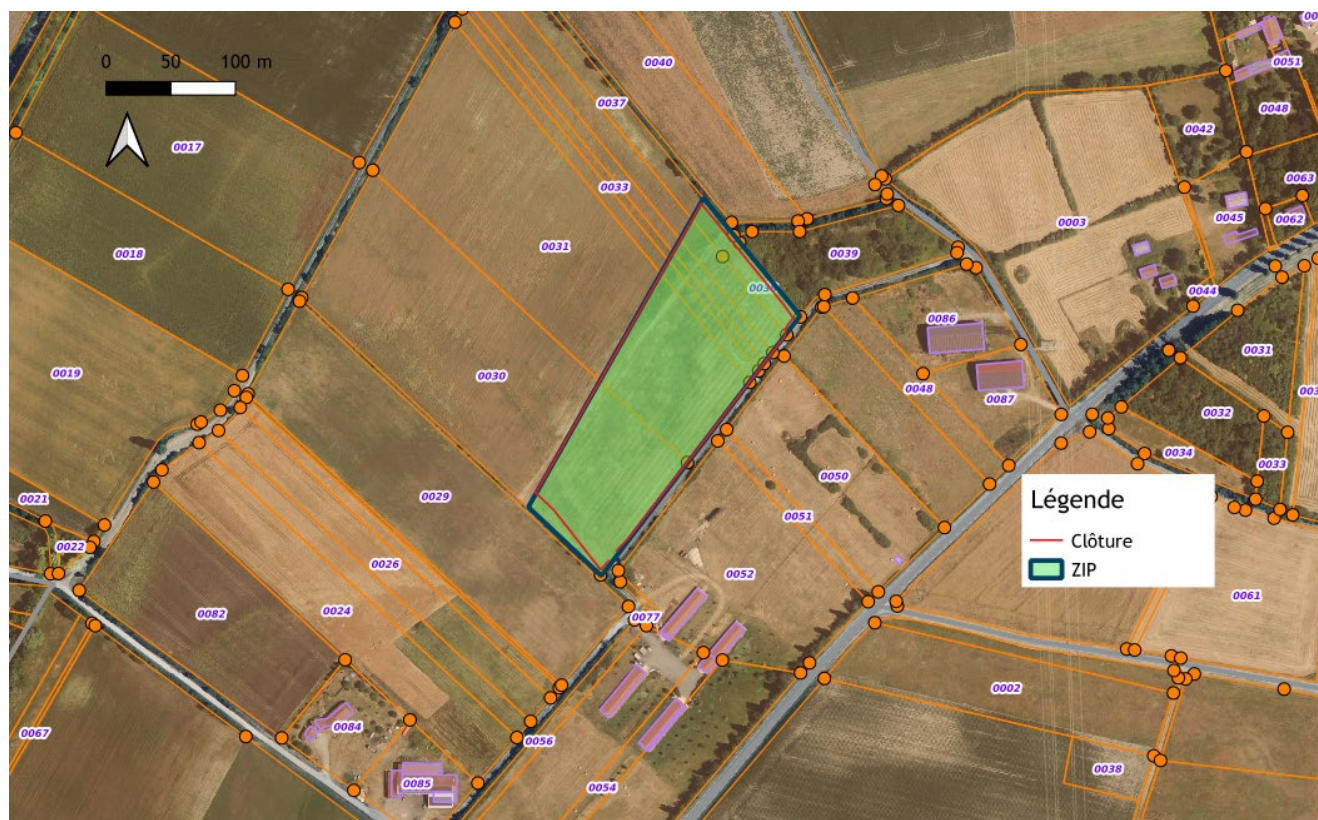


Notice environnementale

Cette notice accompagne l'examen au cas par cas d'une installation agrivoltaïque en pâturage, située à Thuret (63), d'environ 2 MWc. Elle détaille pourquoi la Zone d'Implantation du Projet et ses abords présentent une sensibilité générale limitée et pourquoi, sous réserve de l'évitement des secteurs sensibles et de mesures de chantier, des incidences notables ne sont pas attendues.

Synthèse de la sensibilité de la ZIP

La ZIP couvre 2,5 ha de terres agricoles au lieu-dit « Les Perrots », près du chemin de Champrobert au sein de la commune de Thuret dans le département du Puy-de-Dôme (63).



Carte 1 : Zone d'implantation du projet

Aucun site Natura 2000 ni aucune ZNIEFF ne la recouvre.

Le potentiel agronomique est majoritairement faible à très faible, avec des secteurs plus favorables en bas du versant.

Le bureau d'études environnemental CERA Environnement a repéré les enjeux écologiques les plus marqués sur des points ou marges identifiées : station d'Orobanche de la Picride, lisière humide, prairie de fauche d'intérêt communautaire dans l'aire d'inventaire, haies et habitats d'oiseaux. Leur localisation permet d'éviter ces secteurs.

L'habitat dispersé et l'absence de tissu urbain contigu limitent l'exposition humaine. Les vues les plus sensibles se concentrent sur le chemin et quelques points proches ; distance, relief et haies atténuent les autres perceptions. Le chantier créera ponctuellement bruit, poussières et trafic. Ces récepteurs précis appellent des mesures et des vues documentées, sans remettre en cause la sensibilité humaine et paysagère globalement limitée.

Composante de la ZIP		Constat principal
Usage et sols		2,5 ha de terres agricoles au potentiel majoritairement limité
Eau et habitats		Pas de cours d'eau traversant, cultures dominantes
Flore et faune		Orobanche, oiseaux des champs et des haies
Zonage réglementaire	environnemental	En dehors de tout zonage
Voisinage		Habitat dispersé et paysage agricole

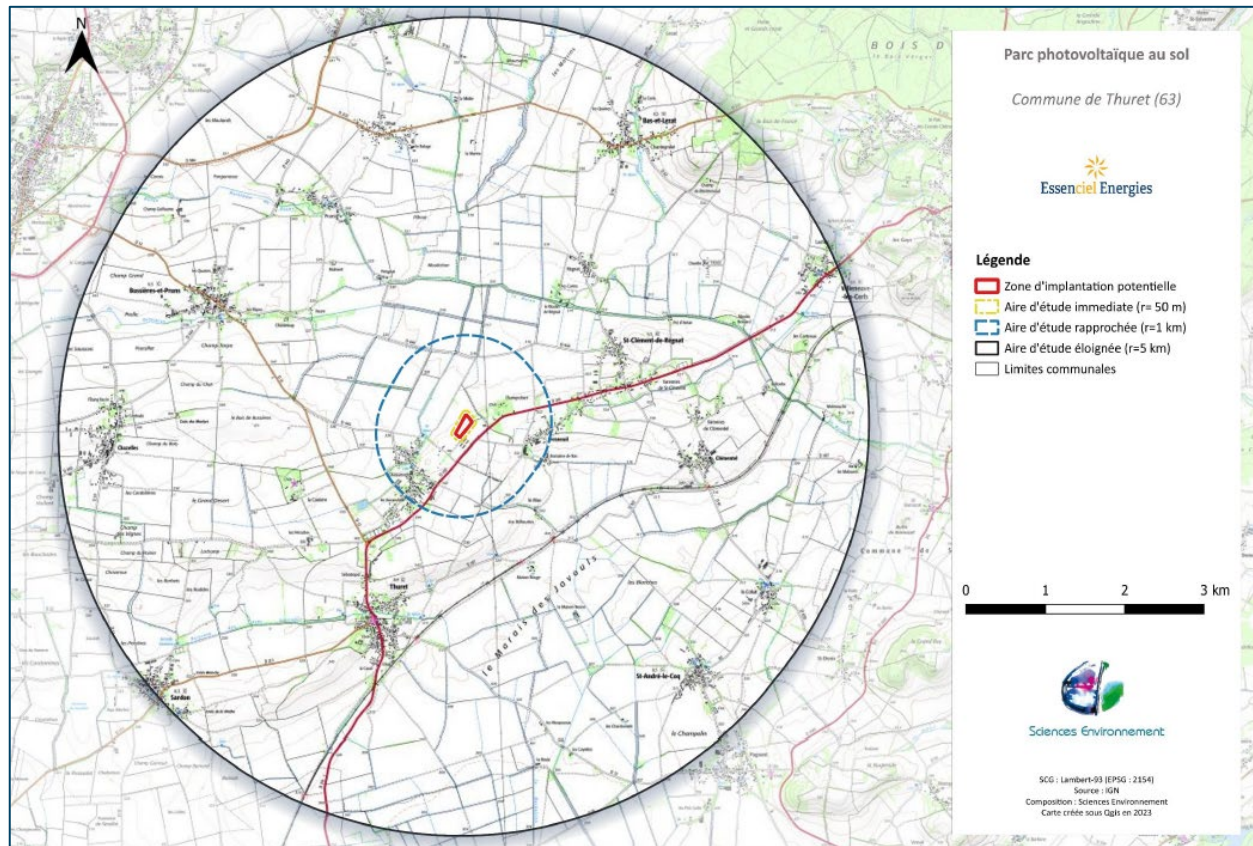
Table des matières

Synthèse de la sensibilité de la ZIP	2
1 - Objet, périmètre et méthode.....	6
La ZIP comme unité principale	6
Sources et auteurs des études	8
2 - Délimitation et contexte de la ZIP	8
Situation géographique	8
Aires de lecture	9
Usages humains	9
3 - Opération envisagée	10
4 - Cadre réglementaire et portée de la demande	10
Examen au cas par cas	10
5 - État initial du milieu physique.....	10
Relief et sols superficiels	10
Risques naturels.....	11
Eau et ruissellement	11
Lisière humide et limites de la délimitation.....	12
6 - Sols et activité agricole.....	13
Potentiel agronomique.....	13
Maintien de l'usage agricole	14
7 - Zonages naturels et continuités	14
Périmètres de protection et d'inventaire	14
Trame écologique locale	16
Sites Natura 2000 et ZNIEFF autour de la ZIP.....	16
8 - Habitats, flore et zones humides.....	17
Habitats et végétation	17
Lisière humide et pédologie.....	17
Espèces exotiques envahissantes	17
Habitats végétaux de l'aire d'inventaire.....	17
Flore patrimoniale de la ZIP et des marges.....	19
9 - Oiseaux, chauves-souris et autres faunes	20
Avifaune.....	20
Oiseaux des milieux ouverts.....	20
Oiseaux des haies et lisières	20
Chauves-souris et gîtes potentiels.....	21
Autre faune	21

10 - Milieu humain et cadre de vie	21
Habitat et nuisances de chantier	21
Circulation, sécurité et santé	22
Activités et servitudes	22
Population santé et activités voisines	23
11 - Paysage et patrimoine	24
État des lieux et perceptions	24
Patrimoine et intégration	35
12 - Analyse des incidences par phase.....	36
Phase de construction.....	36
Phase d'exploitation	36
Raccordement et démantèlement.....	36
13 - Séquence éviter réduire accompagner	37
Évitement dans la conception	37
Conditions de réalisation et contrôle	37
14 Incidences résiduelles et effets cumulés	38
Bilan naturel et effets cumulés.....	38
Synthèse spatiale des sensibilités	38
15 Conclusion.....	40

1 - Objet, périmètre et méthode

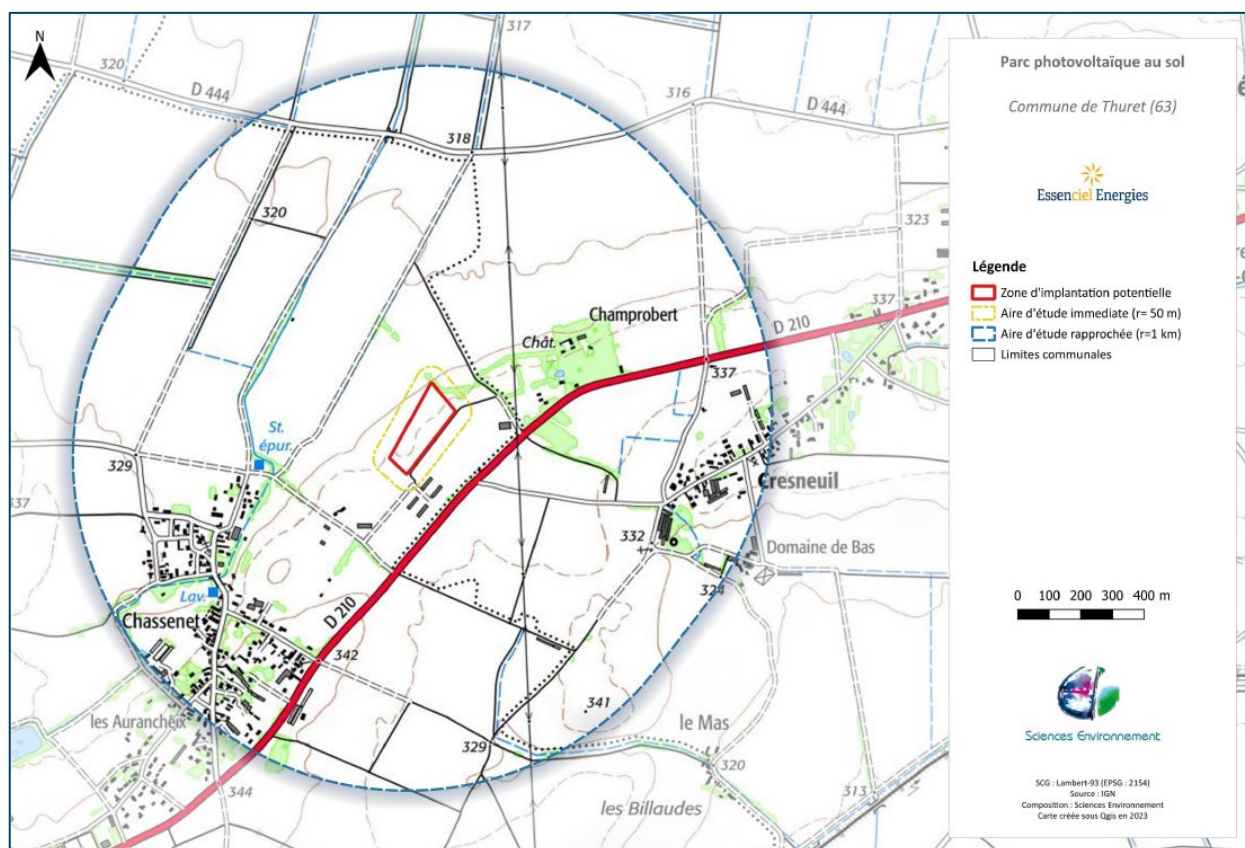
La ZIP comme unité principale



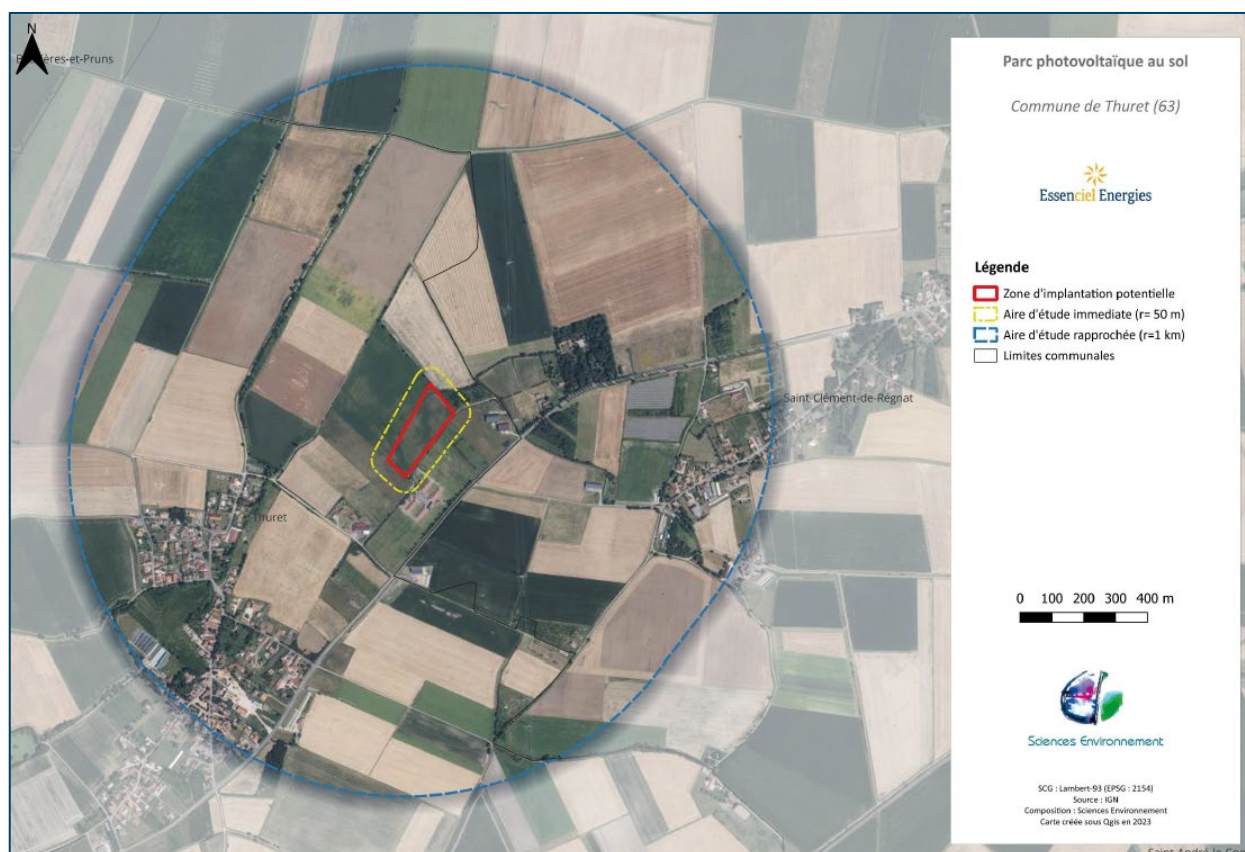
Carte 2 : Aire d'étude (source IGN)

La zone d'implantation du projet s'étend sur 24 754 m² au sein du ténement fonciers du lieu-dit « Les Perrots ». L'aire d'inventaire naturaliste inclut également des abords utiles à la compréhension des haies, des espèces mobiles et des milieux humides. L'étude des milieux naturels distingue donc systématiquement ZIP, aire d'inventaire et voisinage plus large.

Le diagnostic établit la valeur et la vulnérabilité des milieux à l'échelle de la ZIP, puis les confronte aux effets plausibles d'une installation d'environ 2 MWc. La surface et les grands principes techniques, établis par les plans de masse et en coupe, suffisent à identifier les mécanismes d'incidence sans faire dépendre l'état initial du placement exact de chaque table. La démonstration repose surtout sur la séparation spatiale entre le cœur agricole et les secteurs sensibles.



Carte 3 : Zoom sur les aires d'étude immédiate et rapprochée - Fond Scan25 (Source : IGN)



Carte 4 : Zoom sur les aires d'étude immédiate et rapprochée -- Fond photo aérienne (Source : IGN)

Sources et auteurs des études

Le bureau d'études **CERA Environnement** (Voir Annexe jointe) a réalisé l'étude des milieux naturels (flore, habitats, zones humides et faune).

AGROSOL (Voir Annexe jointe) est l'auteur de l'analyse pédologique et du rapport sur le potentiel agricole des sols.

ATER Environnement rédige l'étude préalable agricole (EPA), encore en cours à date. Les données agricoles citées proviennent du document préparatoire et devront être confrontées à l'EPA finalisée.

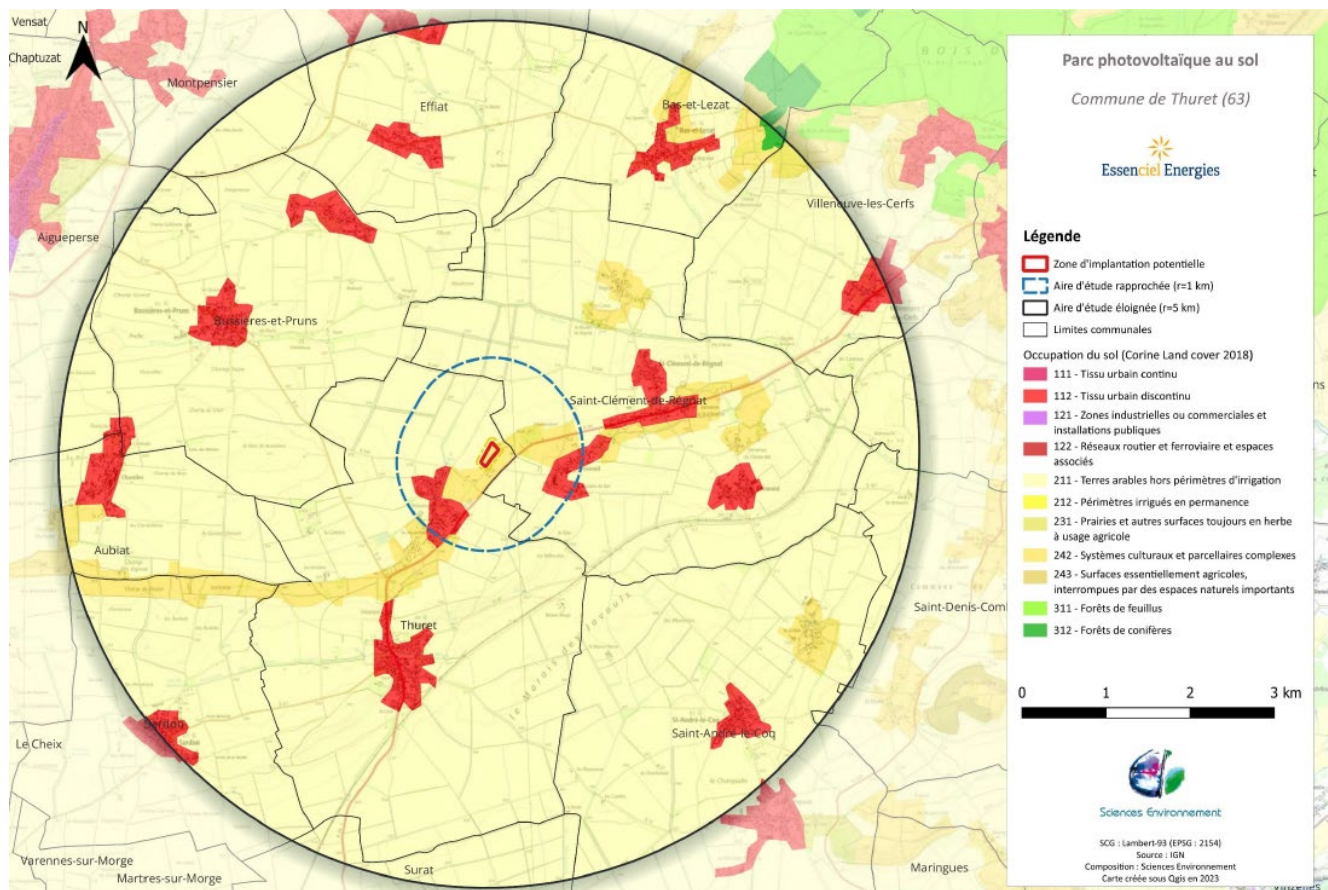
Le bureau d'études **Sciences Environnement** a réalisé les études relatives au milieu physique et humain ainsi que l'étude paysagère. La présente notice reprend leurs observations territoriales.

2 - Délimitation et contexte de la ZIP

Situation géographique

La ZIP de 24 754 m² est située au lieu-dit « Les Perrots » sur la commune de Thuret, dans le Puy-de-Dôme, sur un petit relief d'environ 340 m d'altitude, dans la Limagne d'Aigueperse, à proximité du hameau de Chassenet.

L'environnement est dominé par de grandes cultures, des prairies, des chemins agricoles et quelques haies. La vallée de l'Allier, dont les milieux alluviaux portent plusieurs zonages écologiques, se situe bien à l'est du site, à une dizaine de kilomètres environs.



Carte 5 : Occupation du sol - Source : CORINE Land Cover 2018

La parcelle présente une pente légère vers l'ouest. Un chemin rural borde son flanc oriental et dessert le secteur de Champrobert. La RD 210 passe plus à l'est. Au sud-ouest, l'étude naturaliste repère un secteur floristique particulier. Ces éléments situent la ZIP par rapport aux récepteurs et aux usages ; ils ne préjugent pas de la position finale d'une piste ou d'une clôture.



Photographie 1 : Prise de vue depuis le bord Nord-Ouest de la ZIP révélant sa pente

Aires de lecture

À l'échelle immédiate, les cultures et prairies de la ZIP, leurs marges et les lisières concentrent les interactions possibles avec des travaux.

À l'échelle rapprochée, les bâtiments agricoles, l'habitat dispersé, les chemins et les haies déterminent le cadre de vie et les vues.

À l'échelle éloignée, les zonages naturels du val d'Allier et le patrimoine communal servent à apprécier des liens fonctionnels ou des covisibilités.

La ZIP est une unité d'analyse préalable : elle n'est ni l'ensemble des terres exploitées par l'agriculteur ni une surface nécessairement couverte en totalité par des panneaux. Les conclusions concernant ses abords sont indiquées comme telles. Les cartes de CERA Environnement, les relevés de sols AGROSOL et les observations paysagères apportent des échelles de preuve complémentaires.

Usages humains

Le territoire de Thuret et ses alentours dans l'aire d'étude éloignée est rural et agricole faiblement peuplé. Aucune habitation n'est présente au sein de la zone d'implantation potentielle du projet. L'habitation la plus proche est celle un peu excentrée au Nord de Chassenet. Elle est située à environ 200 m au Sud-Ouest de la ZIP. Les autres habitations de Chassenet sont à plus de 400m. D'autres habitations sont situées à environ 260 m de l'angle Nord-Est de la ZIP. Elles appartiennent à la commune de Saint Clément de Régnat. Des bâtiments agricoles sont situés à une soixantaine de mètres de l'angle Sud-Est de la ZIP.

Les parcelles voisines sont exploitées et des bâtiments d'élevage sont mentionnés à proximité. Les habitations ne forment pas un front urbain autour de la ZIP. Un chemin rural longe la ZIP sur sa longueur Sud.

Les activités économiques sur la commune de Thuret se résument à quelques commerces et artisans. 21 exploitations agricoles sont recensées sur la commune. Les exploitations agricoles sont tournées vers la polyculture et/ou le poly-élevage. Les terrains concernés par le projet sont des terrains agricoles dont l'étude pédologique menée par AGROSOL a montré que le potentiel agronomique est faible à très faible.

Du fait de l'absence d'activités industrielles ou commerciales sur les terrains concernés par le projet, la sensibilité par rapport ces activités est globalement très faible voire positive puisque l'implantation d'un parc solaire engendre des retombées financières.

3 - Opération envisagée

La demande concerne une installation agrivoltaïque d'environ 2 MWc au sein d'une ZIP de 2,5 ha. Les structures fixes sur pieux battus, les pistes légères et le maintien d'une activité agricole sont des caractéristiques générales utiles à l'appréciation des mécanismes d'impact.

Les incidences possibles d'une installation photovoltaïque sur cette ZIP tiennent notamment au tassement des sols et à la circulation en chantier, à la modification du couvert et des écoulements, à une clôture, aux équipements localisés, à la visibilité des structures et au raccordement externe. La durée d'exploitation annoncée est de 40 ans.

Les études écologiques proposent l'évitement des marges sensibles, un calendrier de travaux, la prévention des pollutions et le maintien d'une fonctionnalité bocagère.

4 - Cadre réglementaire et portée de la demande

Examen au cas par cas

La rubrique 30 de l'annexe à l'article R 122 2 du code de l'environnement, dans sa version applicable aux saisines à compter du 28 juillet 2026, prévoit un examen au cas par cas pour les installations photovoltaïques d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc et une évaluation environnementale systématique à partir de 3 MWc, sauf précisions et exceptions propres à la rubrique. Avec 2,057 MWc annoncés, le projet se situe dans la plage d'examen au cas par cas. Il appartient à l'autorité compétente de déterminer si ses incidences justifient une étude d'impact. Cette notice donne les éléments utiles à l'appréciation ; elle ne préjuge pas de la décision.

La puissance annoncée place l'opération dans la procédure au cas par cas. La taille de la ZIP, son occupation agricole, l'absence de zonage naturel superposé et la localisation des sensibilités donnent une base concrète à une appréciation d'incidences limitées.

5 - État initial du milieu physique

Relief et sols superficiels

Le site se place sur un relief doux de la Limagne, avec une légère pente décrite vers l'ouest. Le projet peut ainsi limiter les déblais et remblais d'ensemble. La création des plateformes et des tranchées implique toutefois une perturbation locale des horizons superficiels. Les pieux battus évitent des semelles massives en béton sous chaque table, mais leur mise en place exige des passages d'engins, et les pistes même végétalisées peuvent se compacter.

Le diagnostic du bureau d'études AGROSOL décrit un terrain contrasté, riche en éléments grossiers dans sa partie haute, avec un gradient de potentiel vers le bas de versant. Cette hétérogénéité justifie de conserver

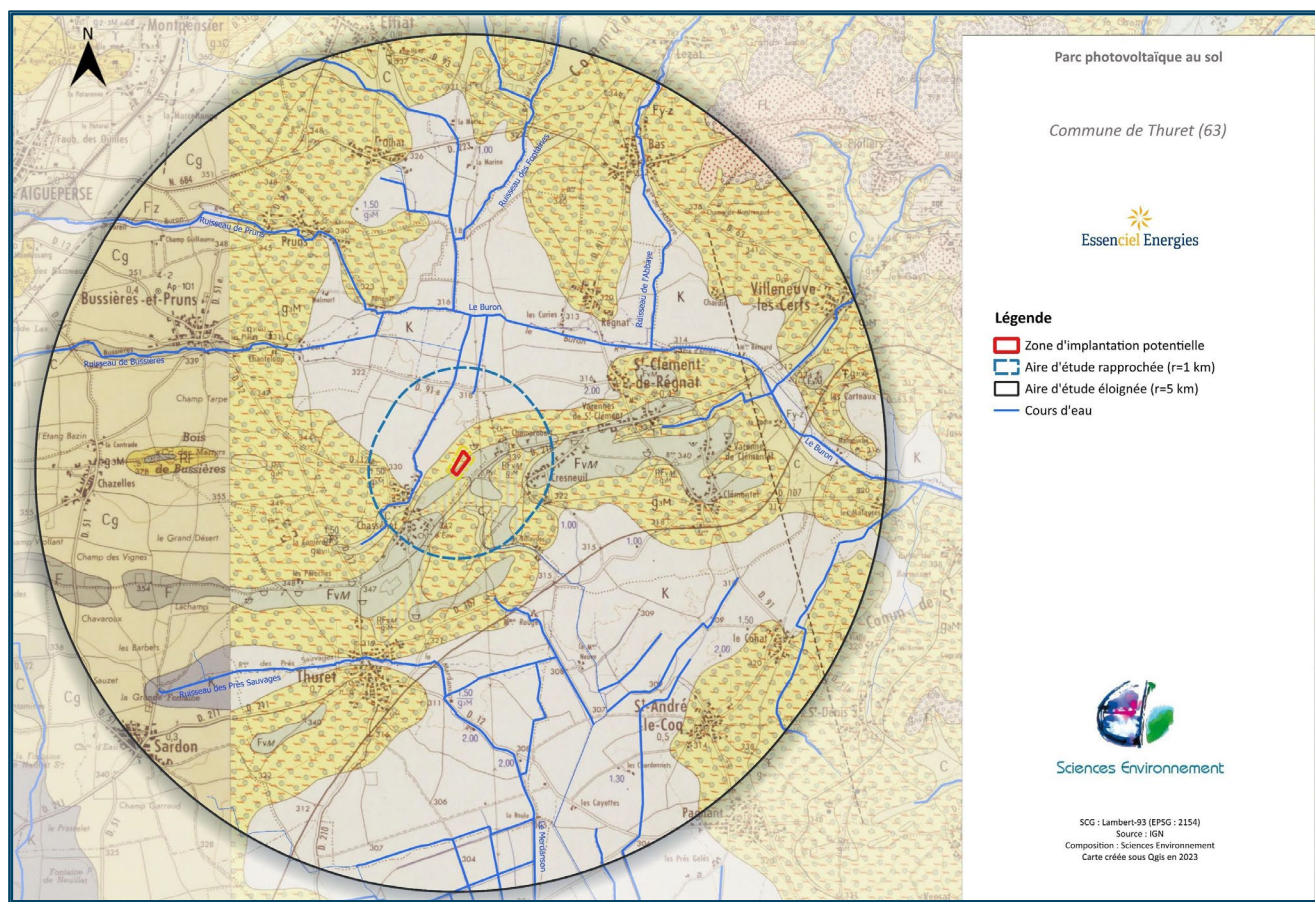
séparément les horizons décapés, de limiter les déplacements de terre et d'éviter les interventions par forte humidité. L'affirmation d'une faible artificialisation repose sur les surfaces réellement compactées ou revêtues, pas uniquement sur la faible section des pieux.

Risques naturels

Sur le site, la sismicité est modérée : zone 3 à l'échelle communale et n'identifie pas de plan de prévention des risques d'inondation concernant la commune. Ces données territoriales ne remplacent pas les études de fondation ni les vérifications constructives du poste. Les épisodes de pluie intense, de sécheresse, de vent et de chaleur intéressent directement la stabilité, le tassement des accès, l'entretien du couvert et le risque incendie. Les solutions de conception et de sécurité retenues doivent être compatibles avec les prescriptions applicables lors de l'autorisation et de l'exploitation.

Eau et ruissellement

Le cours d'eau le plus proche se situe à environ 370 m à l'ouest ou au nord-ouest de l'emprise de la ZIP. Ce ruisseau vient alimenter le ruisseau du Buron qui se situe à environ 1,6 km au Nord. La zone d'implantation potentielle se trouve dans le bassin versant de l'Allier qui s'écoule à environ 14 km à l'Est.



Carte 6 : Réseau hydrographique de surface - Source : IGN

L'étude des milieux naturels identifie une lisière humide en bordure de l'aire d'inventaire et signale que les travaux peuvent s'en rapprocher.

Les panneaux interceptent les pluies et les rejettent de façon différenciée au bord des rangées. Les espaces entre tables et le couvert végétal permettent en principe la redistribution et l'infiltration sur place ; un ruissellement concentré demeure possible si le sol est dénudé ou tassé. L'effet doit être observé après les premières fortes pluies, notamment aux pieds des tables et le long des pistes. Les installations techniques ne

doivent pas orienter les écoulements vers la lisière humide. Une fuite d'hydrocarbures ou de liquide technique est un risque accidentel maîtrisable par la rétention, la maintenance et des moyens d'intervention immédiate.

Observation sur la ZIP ou ses abords	Portée pour l'examen
Pas de cours d'eau décrit dans la ZIP	Moindre interaction directe avec le réseau
Lisière et fossés des abords	Interactions indirectes possibles
Couvert végétal	Facteur déterminant de l'infiltration

Lisière humide et limites de la délimitation

Six sondages pédologiques ont été effectués le 1er décembre 2022. Plusieurs n'expriment pas d'hydromorphie caractéristique ; sur certains points, un refus de tarière à faible profondeur empêche d'affirmer ou d'infirmer le caractère humide. Ces points (5 et 6) sont localisés à l'extérieur de la ZIP.



Carte 7 : Localisation des relevés pédologiques

Dans le cadre de ses sorties terrains, CERA Environnement a identifié une lisière humide en bordure de l'aire d'inventaire (Voir *Carte 12 : Habitats naturels présents sur l'aire d'inventaire*). Le centre de la parcelle agricole et le bord humide n'ont pas le même niveau de sensibilité.

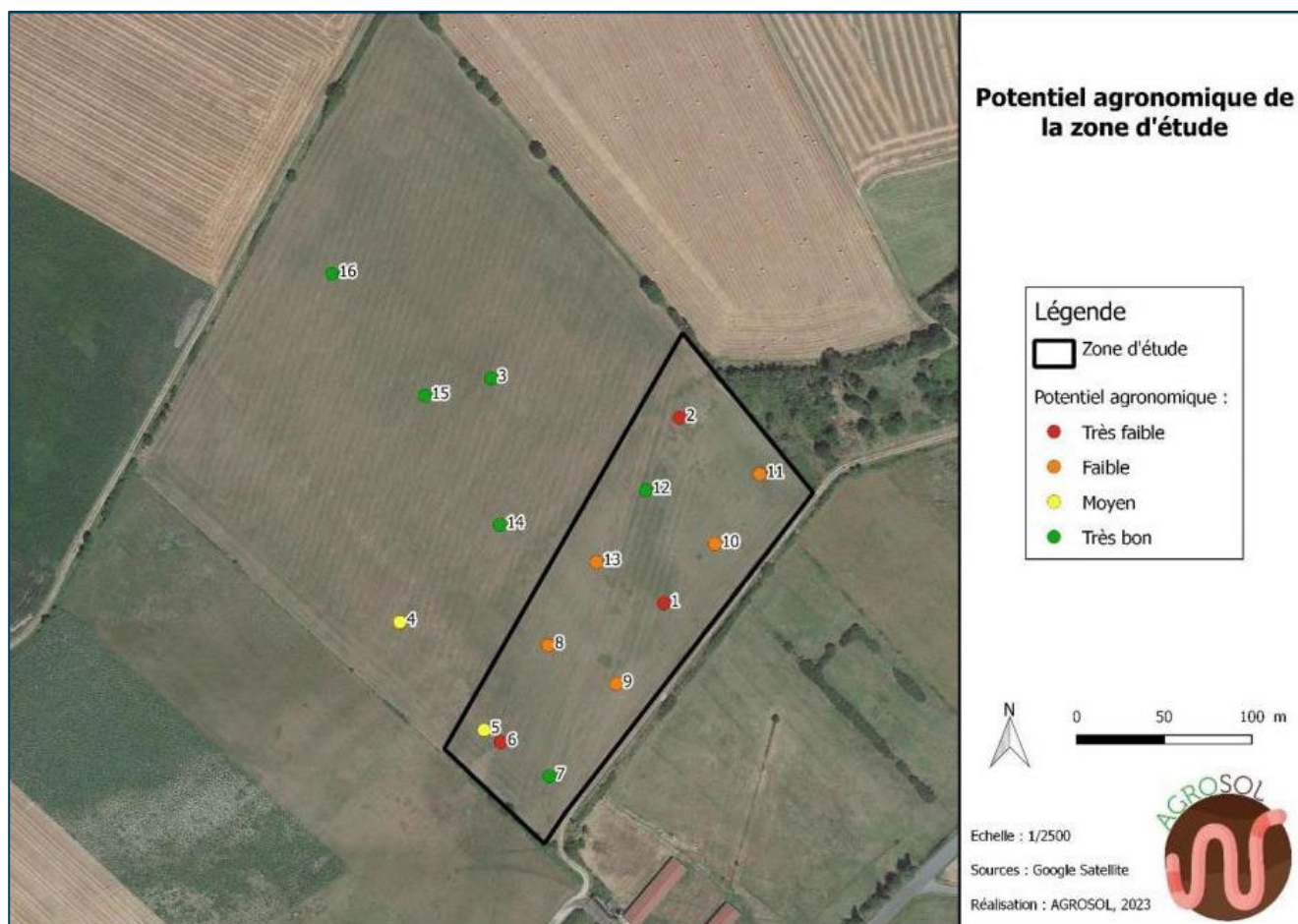
Le diagnostic de la ZIP doit retenir la lisière comme contrainte spatiale. Une matérialisation sur le terrain, un retrait suffisant des stockages et une vérification des écoulements sont cohérents avec la sensibilité constatée.

Observation sur la ZIP ou ses abords	Portée pour l'examen
Lisière humide reconnue	Sensibilité localisée de bordure
Sondages partiellement limités	Ne pas affirmer une absence générale
Lien par ruissellement	Prévenir les effets indirects

6 - Sols et activité agricole

Potentiel agronomique

Les deux campagnes du bureau d'études AGROSOL concluent à un potentiel majoritairement faible ou très faible à l'échelle pertinente de conduite de la parcelle, tout en reconnaissant des poches de potentiel moyen ou très bon et un gradient favorable vers la partie basse. La première campagne évaluait environ 96 % des sols en très faible potentiel selon sa méthode ; les sondages complémentaires ont précisé la mosaïque et confirmé la dominante faible. Il serait inexact de qualifier tous les sols du périmètre de stériles ou de sans valeur agricole. L'étude distingue explicitement le potentiel intrinsèque du sol des effets des pratiques, du climat et de l'irrigation.



Carte 8 : Potentiel agronomique de la parcelle à l'issue de 2 prospections de sol

Ce diagnostic explique le choix d'une production herbagère et d'un pâturage plutôt qu'une intensification de cultures peu productives sur la partie haute.

Maintien de l'usage agricole

L'étude préalable agricole décrit une exploitation diversifiée comprenant des cultures et un troupeau ovin de 110 bêtes à la date du document. Le projet vise à intégrer 2,337 ha clôturés dans un ensemble de parcelles pâturées. Le plan en coupe relève le bas des structures et ménage des inter-rangées de 5 mètres : il soutient la possibilité matérielle d'un usage par les animaux et d'interventions mécaniques.

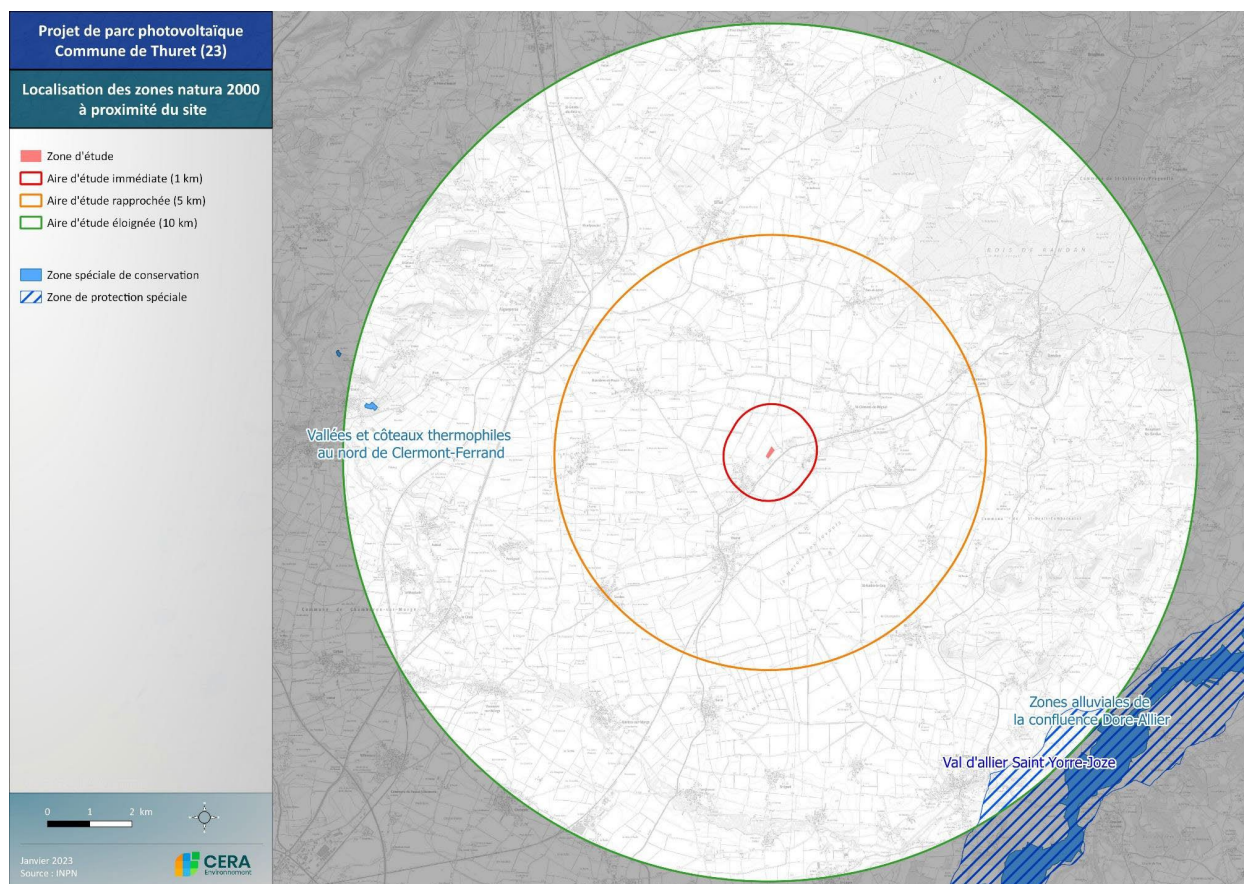
La transition des cultures et prairies améliorées vers un couvert destiné au pâturage modifie les pratiques agricoles et l'habitat des espèces des milieux ouverts. La protection du sol dépendra d'une couverture stable et d'une pression de pâturage ajustée. Les parcelles hors clôture, les accès aux champs voisins et les circulations agricoles doivent rester fonctionnels. Une baisse durable de production agricole ne serait pas rendue acceptable par les seules recettes électriques ; elle appellerait une adaptation de la conduite ou des installations.

Observation sur la ZIP ou ses abords	Portée pour l'examen
Dominante faible ou très faible	Contexte agronomique du choix du site
Poches plus favorables	Sensibilité localisée à préserver
Sol ressource réversible	Limiter tassement et remaniement

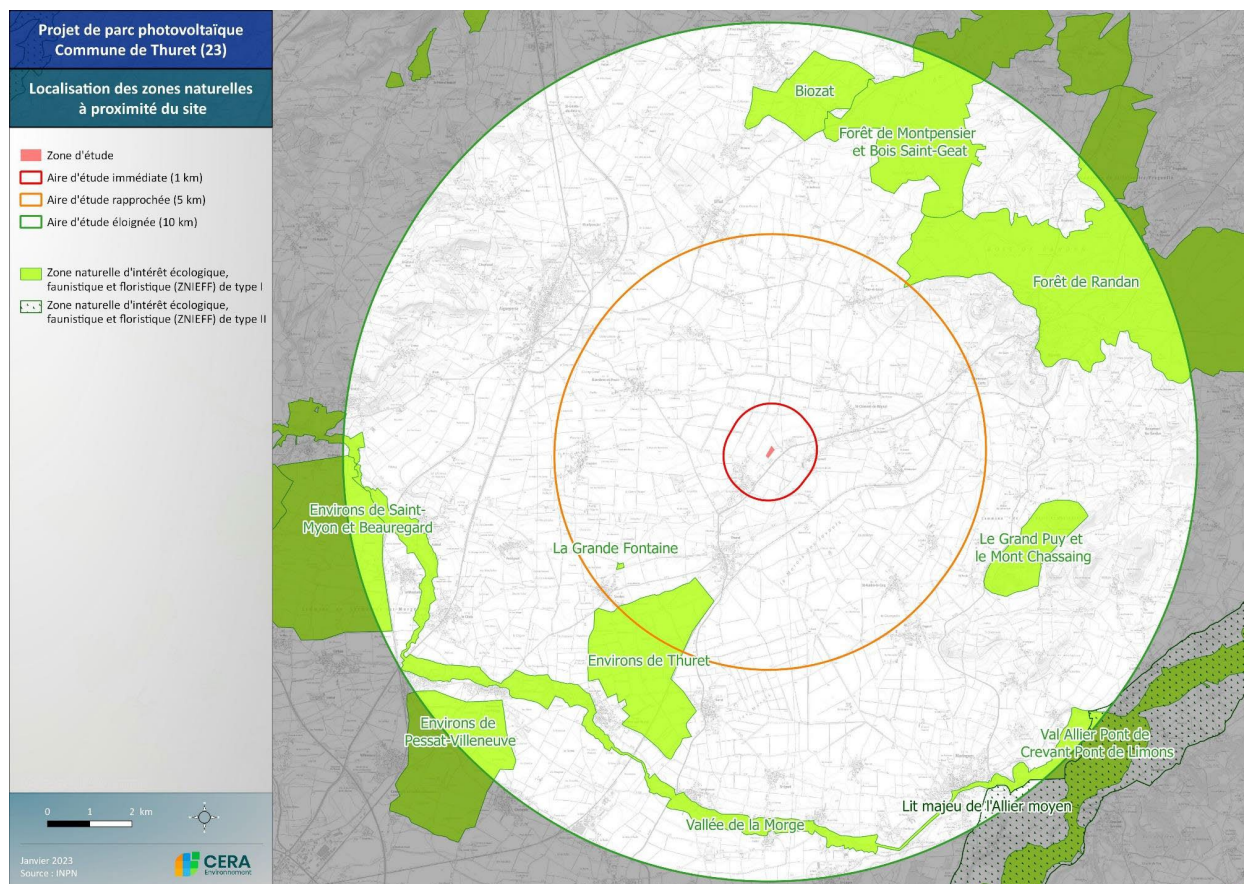
7 - Zonages naturels et continuités

Périmètres de protection et d'inventaire

L'étude des milieux naturels menée par le bureau d'études CERA Environnement n'inscrit 'aire d'implantation ni dans un site Natura 2000 ni dans une ZNIEFF. Elle recense néanmoins plusieurs zonages naturels à l'échelle des 10 km, liés notamment au val d'Allier et aux coteaux thermophiles. La distance et l'absence de continuité écologique évidente réduisent les mécanismes d'interaction directe. Elles n'effacent pas la nécessité d'apprécier les espèces mobiles, en particulier les oiseaux et les chauves-souris. L'étude des milieux naturels détaille les sites et leurs habitats d'intérêt.

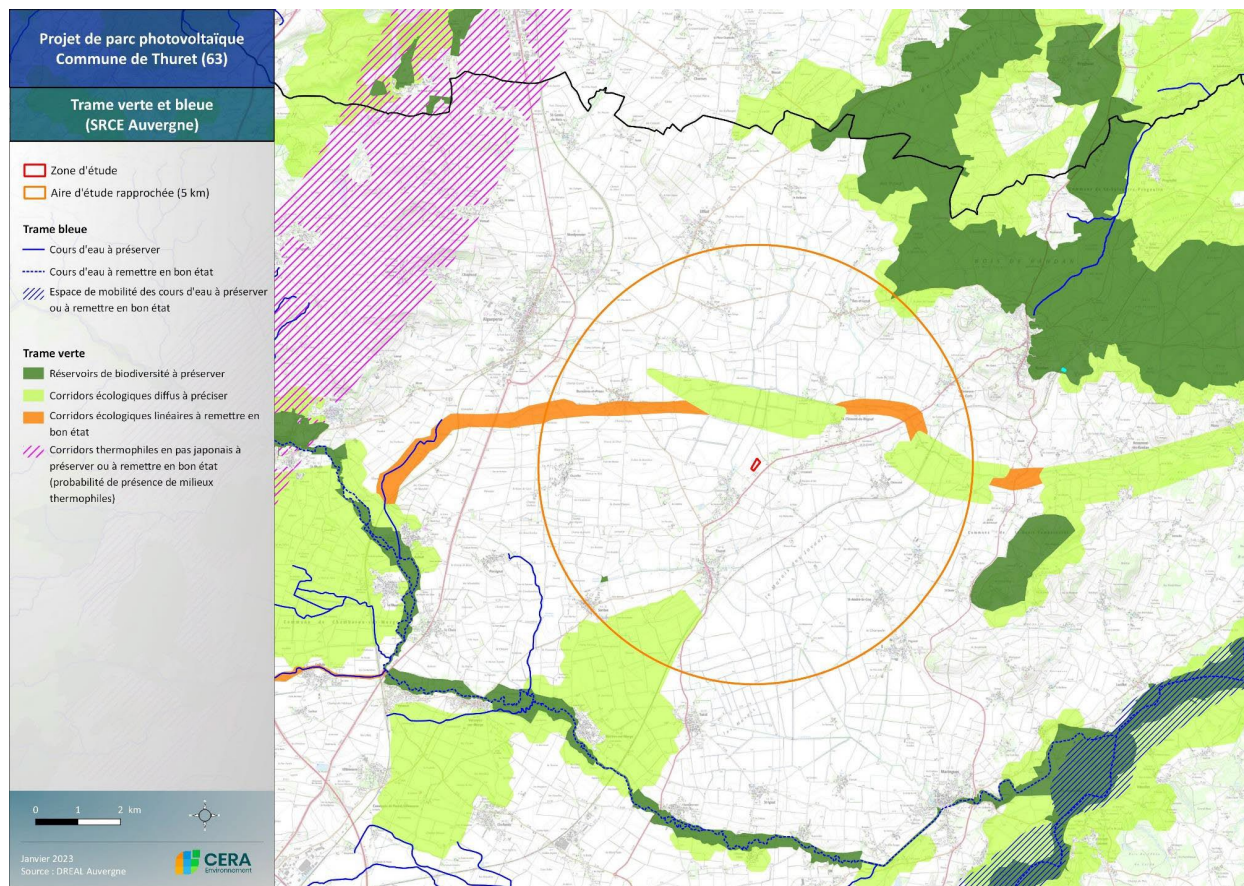


Carte 9 : Localisation des sites Natura 2000 dans un rayon de 10 km autour de l'aire d'inventaire



Carte 10 : Localisation des sites ZNIEFF dans un rayon de 10 km autour de l'aire d'inventaire

Trame écologique locale



Carte 11 : Représentation des composantes de la Trame verte et bleue aux alentours de l'aire d'inventaire

CERA Environnement ne place pas directement le périmètre considéré dans un réservoir majeur ou un corridor régional de la trame verte et bleue. L'espace reste toutefois traversé par des fonctions ordinaires : alimentation d'oiseaux des champs, déplacements de la petite faune, activité de chasse des chauves-souris le long des linéaires végétaux. Les haies, les marges de végétation, les fossés et la lisière humide sont plus structurants que le centre cultivé.

La clôture continue modifie la circulation terrestre. Un maillage ouvert en partie basse et des passages périodiques pour la faune moyenne sont proposés par CERA Environnement, à concilier avec la contention des moutons et la sécurité électrique. La plantation bocagère annoncée peut renforcer les liaisons entre haies existantes si elle emploie des essences locales, si son emplacement ne porte pas atteinte à l'Orobanche et si son entretien maintient un habitat diversifié.

Sites Natura 2000 et ZNIEFF autour de la ZIP

L'aire d'inventaire de Thuret ne se trouve pas dans un site Natura 2000 ou une ZNIEFF. Le rapport recense néanmoins trois sites Natura 2000 et onze ZNIEFF dans un rayon d'environ dix kilomètres. Les ensembles liés au val d'Allier, à la confluence Dore-Allier et aux coteaux thermophiles présentent des milieux et espèces différents des terres agricoles des Perrots. L'éloignement, l'absence d'une connexion hydrologique directe démontrée et la nature des habitats limitent les interactions probables.

Le raisonnement ne doit pas s'arrêter à une carte de périmètres. Les oiseaux et chauves-souris peuvent franchir les limites administratives. L'analyse porte donc aussi sur la fonction de la ZIP : chasse, alimentation, reproduction ou transit. Dans la matrice cultivée, elle paraît moins structurante que les corridors alluviaux et les haies, mais elle garde un intérêt pour des oiseaux des milieux ouverts.

Observation sur la ZIP ou ses abords	Portée pour l'examen
Aucun zonage superposé	Faible contrainte directe de périmètre
Zonages proches au sens territorial	Examiner les espèces mobiles

8 - Habitats, flore et zones humides

Habitats et végétation

L'aire d'inventaire est dominée par des cultures et une prairie améliorée. CERA Environnement décrit aussi une prairie de fauche relevant de l'habitat d'intérêt communautaire 6510 au sein de cette aire, ainsi que des marges de végétation et des haies. L'enjeu du cœur agricole est globalement limité par rapport aux habitats périphériques ; ce jugement est relatif et ne signifie pas que toute la parcelle est interchangeable. Le plan actualisé concentre les tables dans la bande agricole et conserve un retrait dessiné au sud-ouest, où figure une zone floristique sensible.

L'inventaire recense 160 taxons de flore, sans espèce végétale protégée selon l'étude. Six espèces présentent néanmoins un caractère patrimonial ou de surveillance, dont l'Orobanche de la Picride, l'Euphorbe en faux, la Nielle des blés, la Vesce de Pannonie, le Miroir de Vénus et la Buglosse des champs. L'Orobanche observée est qualifiée d'enjeu très fort à l'échelle de sa station par CERA Environnement, puis évitée par la variante retenue. Une implantation hors de cette station et son balisage sont des conditions essentielles du bilan favorable.

Lisière humide et pédologie

CERA Environnement identifie un milieu caractéristique de zone humide par la végétation : une lisière humide en bordure de la zone étudiée (voir *Carte 12 : Habitats naturels présents sur l'aire d'inventaire*). Six sondages pédologiques ont été réalisés. Plusieurs ne présentent pas les traits hydromorphes requis, mais un refus de tarière peu profond empêche de conclure sur certains points, tous en dehors de la ZIP (voir *Carte 7 : Localisation des relevés pédologiques*).

Le scénario d'évitement évite l'emprise directe sur cette lisière. Des travaux décrits à environ 10 mètres créent un risque indirect de matières en suspension, de circulation involontaire ou de pollution accidentelle. Le balisage avant chantier, l'absence de stockage et de ravitaillement à proximité, une marge de recul effectivement mesurée sur le plan d'exécution et la gestion des eaux de ruissellement sont nécessaires.

Espèces exotiques envahissantes

Huit espèces exotiques envahissantes ont été relevées dans l'aire d'inventaire, dont cinq considérées problématiques. La présence d'Ambrosie demande un traitement adapté pour éviter sa dissémination, avec repérage, intervention au stade approprié, nettoyage des machines et suivi des repousses. Les terres excavées ne doivent pas être déplacées vers une autre partie du site sans contrôle. Les apports extérieurs de terre et de semences doivent être tracés. La gestion est à documenter pendant le chantier et les premières années d'exploitation.

Habitats végétaux de l'aire d'inventaire

L'occupation dominante est constituée de cultures et d'une prairie améliorée. CERA Environnement identifie également une prairie de fauche relevant du type d'habitat d'intérêt communautaire UE 6510 dans l'aire d'inventaire. Cette présence ne signifie ni qu'elle couvre toute la ZIP ni qu'elle est automatiquement affectée. Sa localisation cartographique et son état de conservation doivent être lus séparément des surfaces de culture.



Carte 12 : Habitats naturels présents sur l'aire d'inventaire

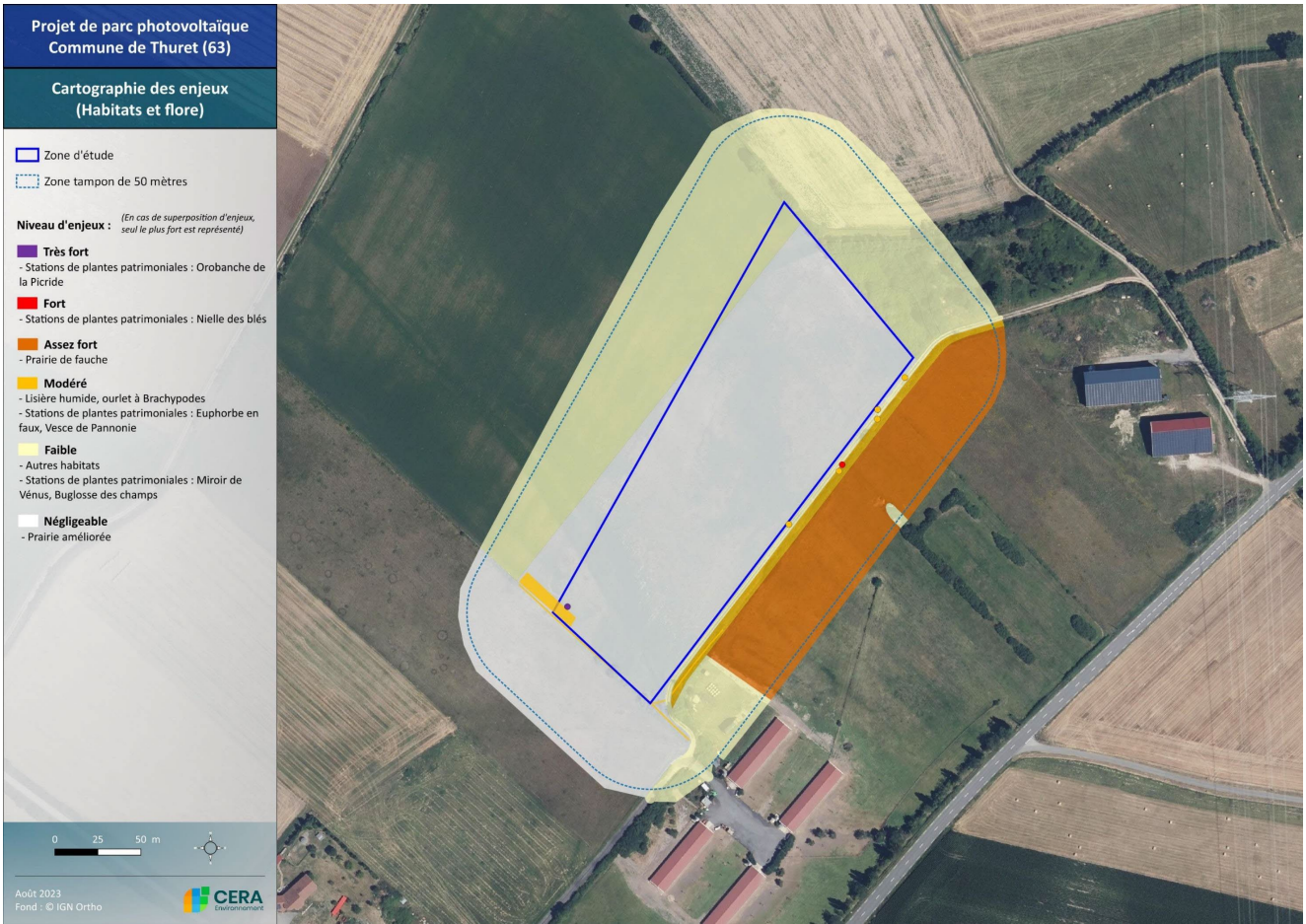
Les habitats agricoles exploités sont souvent qualifiés de faible enjeu floristique en comparaison des prairies riches, lisières ou milieux humides. Ils peuvent néanmoins contribuer à la reproduction d'oiseaux au sol et à l'alimentation des rapaces. Les catégories « culture » et « prairie améliorée » décrivent une gestion et une composition floristique à la date de l'inventaire. La rotation des cultures et la saison modifient rapidement la hauteur du couvert, la ressource alimentaire et la visibilité des espèces.

Le diagnostic de site doit donc associer chaque habitat à sa fonction, à sa localisation et à sa sensibilité. Il faut éviter de transformer une conclusion de faible enjeu pour la majeure partie de la parcelle en jugement uniforme. Les cartes des habitats et la distinction entre ZIP et aire d'inventaire sont les supports nécessaires pour apprécier un éventuel évitement. Le maintien d'un couvert agricole ou prairial réduit les risques d'érosion, mais la conversion de culture en prairie modifie tout de même l'habitat initial.

Observation sur la ZIP ou ses abords	Portée pour l'examen
Cultures et prairie améliorée	Matrice majoritaire
Prairie de fauche 6510	Habitat localisé à considérer
Haies et lisières	Fonctions de faune et de flore distinctes

Flore patrimoniale de la ZIP et des marges

L'étude de CERA Environnement a inventorié environ 160 taxons végétaux dans l'aire étudiée et n'y a pas identifié d'espèce végétale protégée selon son cadre d'analyse. Six taxons présentent toutefois un intérêt patrimonial ou de surveillance. L'Orobanche de la Picride est la plus sensible : un pied a été observé et sa station est qualifiée d'enjeu très fort. L'Euphorbe en faux, la Nielle des blés, la Vesce de Pannonie, le Miroir de Vénus et la Buglosse des champs complètent la liste des espèces signalées.



Carte 13 : Présentation de l'enjeu de la flore et des milieux naturels sur l'aire d'inventaire

Les plantes messicoles sont liées aux champs et à leurs marges. Leur présence varie avec les cultures et les pratiques, ce qui complique une lecture fondée sur une seule visite. CERA Environnement a prospecté à plusieurs périodes du printemps et de l'été, limitant cette incertitude sans rendre l'inventaire exhaustif. La station d'Orobanche ne doit pas être confondue avec la totalité de la ZIP. Elle constitue un point spatial précis autour duquel toute variante doit être examinée.

L'étude des milieux naturels propose d'éviter cette station et de la mettre en défens. Cette mesure traduit l'existence d'un enjeu local élevé au sein d'une zone agricole d'intérêt floristique globalement plus limité. La mesure sera valable à condition que la station figure sur une carte utilisable par les équipes de terrain et que les mouvements de sol, accès, dépôts ou plantations ne la touchent pas.

Observation sur la ZIP ou ses abords	Portée pour l'examen
160 taxons environ	Flore assez diversifiée à l'échelle étudiée
Orobanche de la Picride	Station ponctuelle à enjeu très fort
Autres espèces patrimoniales	Vigilance sur champs et marges

9 - Oiseaux, chauves-souris et autres faunes

Avifaune

CERA Environnement a contacté 38 espèces d'oiseaux dans l'aire d'inventaire et les abords immédiats, dont 27 protégées au niveau national. Les milieux ouverts de la zone d'implantation présentent un enjeu modéré pour des oiseaux nicheurs comme l'Alouette des champs, le Bruant proyer et la Caille des blés. Ils servent aussi de zone de chasse au Busard cendré et au Faucon crécerelle. Les haies accueillent ou peuvent accueillir la Linotte mélodieuse, le Tarier pâtre et la Tourterelle des bois. L'analyse ne peut donc se limiter à l'évitement de la seule station floristique.

Oiseaux des milieux ouverts

L'utilisation varie selon la saison, la hauteur de culture et les travaux agricoles. La reproduction au sol expose les œufs et jeunes à une intervention sur la végétation au mauvais moment. Les rapaces mobiles peuvent fréquenter une surface beaucoup plus étendue que la ZIP. Leur observation en chasse ne démontre pas la présence d'un nid dans le périmètre. Il convient de distinguer ces fonctions pour apprécier l'effet possible d'une installation fixe.

Le principal levier de maîtrise identifié par CERA Environnement est le calendrier des préparations du chantier, de préférence en automne ou en hiver pour les travaux sur végétation et sols. Le maintien d'une partie des habitats ouverts et une gestion herbacée compatible avec l'agriculture peuvent conserver certaines fonctions. On ne peut toutefois présumer que toutes les espèces des champs tireront un bénéfice de l'ombre ou des structures. Le niveau d'enjeu initial reste modéré, même si une variante évitant les marges et respectant le calendrier peut conduire à une incidence résiduelle faible.

Observation sur la ZIP ou ses abords	Portée pour l'examen
Oiseaux nicheurs au sol	Sensibilité saisonnière de la ZIP
Rapaces en chasse	Fonction d'alimentation
38 espèces dans l'aire étudiée	Diversité modérée selon CERA Environnement

Oiseaux des haies et lisières

Les haies et marges de la ZIP accueillent un cortège différent de celui des champs ouverts. CERA Environnement cite notamment la Linotte mélodieuse, le Tarier pâtre et la Tourterelle des bois. Une famille de Tariers pâtres a été observée près de la petite haie orientale en mai 2023, indice de nidification certaine dans les abords immédiats. Les espèces de haie utilisent aussi les prairies et cultures voisines pour se nourrir.

La valeur d'une haie ne se résume pas à sa longueur. Une strate arbustive dense, quelques arbres, une marge herbacée et des connexions avec d'autres éléments en augmentent les fonctions. La coupure d'un court segment pour un accès pourrait être plus importante à un point de jonction qu'ailleurs. À l'inverse, préserver un linéaire tout en le compactant ou en l'éclairant fortement peut en réduire l'intérêt. Le diagnostic doit regarder la structure et la position de chaque élément végétal.

Les travaux sur haies et végétation en saison de nidification concentrent les risques de destruction et de dérangement. L'évitement de ces éléments et un calendrier adapté sont des mesures fondées sur l'état initial. Une plantation peut améliorer le réseau à long terme, sous réserve d'essences locales et de reprise, mais elle ne rend pas sans conséquence une destruction de haie fonctionnelle. Pour la ZIP de Thuret, les bordures arborées et arbustives constituent ainsi des secteurs d'enjeu modéré à différencier de la matrice agricole centrale.

Observation sur la ZIP ou ses abords	Portée pour l'examen
Haie orientale et autres marges	Habitat de reproduction ou de transit
Tarier pâtre en famille	Indice local fort de nidification
Connexion des haies	Fonctionnalité à maintenir

Chauves-souris et gîtes potentiels

Les inventaires acoustiques réalisés par CERA Environnement au printemps et en été ont identifié huit espèces de chauves-souris. La Barbastelle d'Europe présente un enjeu modéré ; les autres espèces relèvent d'enjeux faibles à très faibles à l'échelle de l'aire étudiée. Ces observations attestent la fréquentation du secteur, sans permettre de dénombrer les individus.

Le centre cultivé de la ZIP offre peu de potentialités de gîte. Les arbres, haies et lisières périphériques constituent les principaux supports potentiels de gîte, de chasse et de transit, notamment au voisinage de la lisière humide. Leur conservation et l'absence d'éclairage permanent sont donc essentielles pour préserver les fonctionnalités du site et limiter les incidences sur les chiroptères.

La création de haies et l'évolution du couvert végétal peuvent progressivement diversifier les ressources alimentaires. Cet effet favorable reste toutefois conditionné à la reprise et à la maturité des plantations ainsi qu'à une gestion adaptée des marges. Il devra être accompagné d'un suivi et du remplacement des plants défailants. Le diagnostic met ainsi en évidence une sensibilité principalement liée aux structures périphériques, dont la préservation constitue le levier principal de maîtrise des incidences.

Observation sur la ZIP ou ses abords	Portée pour l'examen
Huit espèces contactées	Fréquentation avérée de l'aire étudiée
Peu de gîtes dans le champ	Haies et arbres périphériques plus sensibles
Barbastelle	Enjeu modéré selon CERA Environnement

Autre faune

Aucun amphibien n'a été détecté pendant les inventaires de CERA Environnement. Une espèce de reptile protégée a été relevée à l'échelle de l'aire d'inventaire. Les lisières restent plus favorables que les champs ouverts. Trente-sept espèces d'insectes ont été contactées, toutes qualifiées de communes ou très communes par l'étude et sans espèce protégée observée. La faible diversité identifiée réduit les risques d'atteinte notable sur ce groupe, sans supprimer les risques liés à la circulation des engins et à la gestion des bordures.

Pour la petite et moyenne faune, la clôture et les travaux constituent les interactions les plus directes. Le maintien des marges, les passages de faune compatibles avec le pâturage, l'absence de pièges dans les tranchées et leur inspection quotidienne réduisent ces risques. Les impacts résiduels de la variante examinée sont jugés faibles à nuls par CERA Environnement après mesures.

10 - Milieu humain et cadre de vie

Habitat et nuisances de chantier

Les habitations sont dispersées et séparées de la ZIP par des terres agricoles, des chemins, des plantations ou des bâtiments d'exploitation. Cette configuration limite l'exposition du voisinage, particulièrement aux effets permanents. En chantier, le battage des pieux, les engins et les livraisons produiront néanmoins des bruits, vibrations ponctuelles, poussières et circulations. Ces effets circonscrits dans le temps appellent des

horaires adaptés, l'information des riverains, une vitesse réduite et l'entretien des chemins. Ils ne constituent pas, au regard de l'occupation actuelle et des récepteurs recensés, un motif autonome d'incidence notable si ces dispositions sont tenues.

En exploitation, les modules sont passifs. Les interventions de maintenance restent espacées et les émissions ordinaires de bruit concernent surtout les équipements électriques, dont les spécifications et l'emplacement final doivent être vérifiés. Aucun niveau acoustique mesuré à la limite des propriétés voisines n'est fourni ; une affirmation chiffrée d'absence d'émergence serait injustifiée. Le dossier doit préciser le type de poste et prendre en compte son voisinage immédiat.

Circulation, sécurité et santé

L'accès par les chemins existants réduit le besoin de nouvelles voies, sous réserve de leur portance et de leur statut. La circulation de chantier doit conserver l'accès aux parcelles voisines, organiser les croisements et nettoyer les chaussées. Une clôture et des dispositifs de fermeture limitent l'intrusion ; ils doivent aussi permettre l'intervention des secours. La citerne et l'aire d'aspiration figurent sur le plan actualisé. Leur volume utile, leur accessibilité et les prescriptions incendie restent à confirmer avec les services compétents.

La centrale ne rejette pas d'effluents de production dans l'air ou dans l'eau en fonctionnement normal. Les risques de pollution relèvent surtout d'accidents ou de l'entretien des équipements. Les champs électriques et magnétiques des matériels doivent respecter les normes applicables ; l'étude d'incidence considère l'exposition du voisinage faible en raison de l'éloignement. La notice ne reprend pas ses comparaisons approximatives avec les appareils domestiques comme preuve métrologique. La gestion des déchets de chantier et de maintenance repose sur le tri, les bordereaux et les filières agréées.

Activités et servitudes

Le projet n'empiète pas sur une zone d'habitat dense. Son effet principal sur l'économie locale est la transformation de la conduite d'une parcelle agricole et l'activité ponctuelle de construction ou de maintenance. Les effets indirects sur les filières agricoles ont été analysés dans l'étude préalable agricole et y sont jugés limités, mais l'équilibre doit être évalué sur la production ovine réellement maintenue. Les éventuelles servitudes, réseaux enterrés et droits de passage doivent être identifiés avant les travaux. L'éloignement de lieux touristiques majeurs et l'absence de prise de vue directe documentée depuis des sites de visite réduisent les interactions avec les loisirs locaux.

Population santé et activités voisines

La ZIP se trouve dans un secteur de faible densité d'habitat, au voisinage d'exploitations agricoles. L'étude d'incidence indique une habitation la plus proche à plus de 205 m de son emprise de référence. Il n'existe pas de quartier dense immédiatement contigu à la parcelle. La faible densité réduit le nombre de personnes exposées à un chantier ou à une vue, sans signifier que les habitants les plus proches n'ont aucun enjeu de cadre de vie.

La phase de travaux peut produire des poussières en temps sec, du bruit de moteurs, des vibrations lors du battage et des circulations sur les chemins. Ces effets sont temporaires, d'une intensité et d'une probabilité dépendant des horaires, de la météo et de l'organisation réelle. La production photovoltaïque normale ne comporte pas de combustion ou d'effluent atmosphérique. Les équipements techniques et leur maintenance appellent néanmoins les vérifications habituelles de sécurité, de bruit et de gestion des incidents.

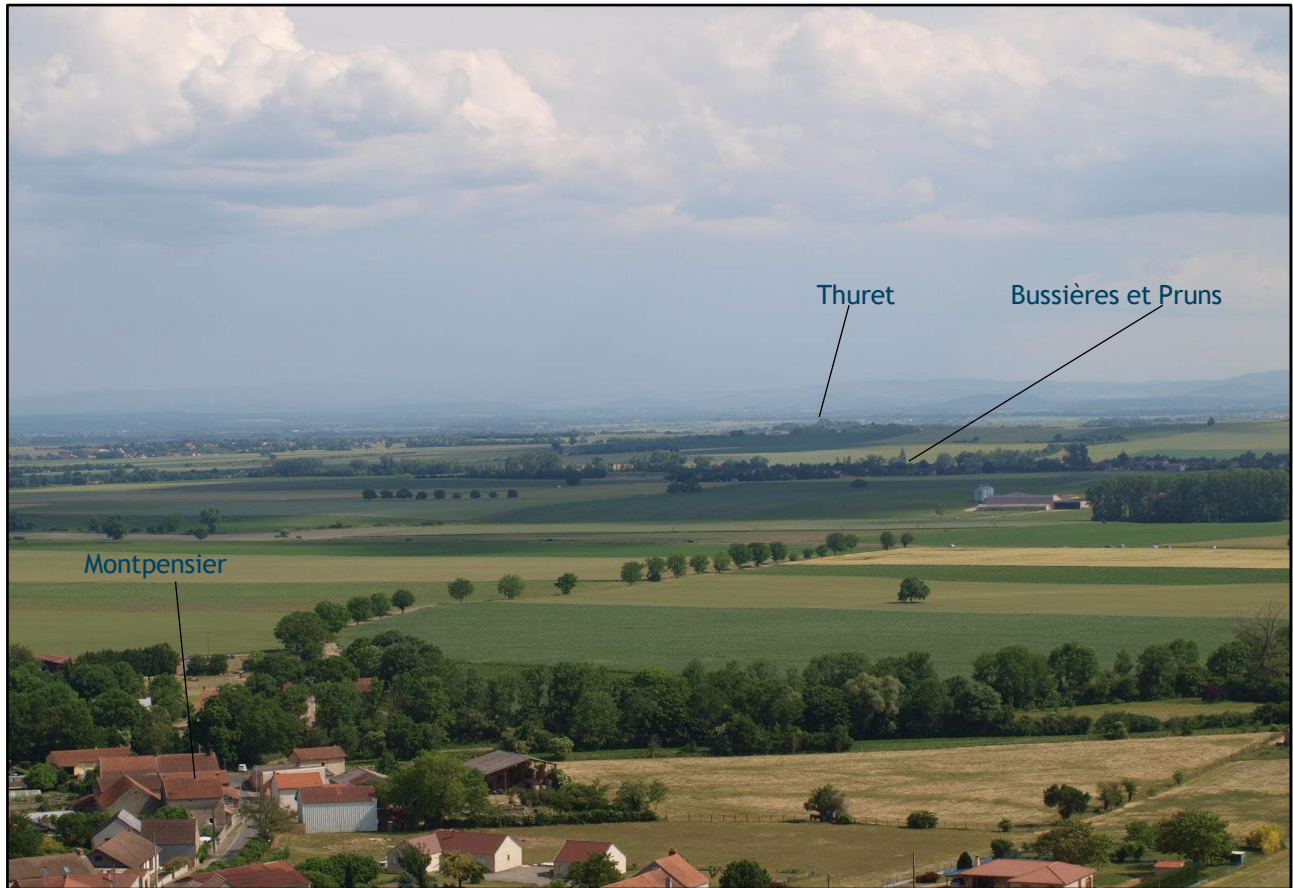
La relation avec les activités agricoles est plus directe que celle avec la population générale. Les parcelles voisines doivent rester accessibles, les itinéraires de récolte et de livraison praticables, et la coexistence avec l'élevage organisée. Les bénéfices économiques ou énergétiques ne sont pas utilisés ici pour effacer une nuisance de chantier ou une perte d'usage. L'appréciation de la sensibilité humaine repose sur le petit nombre de récepteurs proches et sur la possibilité de maîtriser les nuisances temporaires.

Observation sur la ZIP ou ses abords	Portée pour l'examen
Habitat dispersé	Peu de récepteurs de proximité
Exploitations adjacentes	Continuité des accès agricoles
Chantier temporaire	Bruit, poussières et circulation à organiser

11 - Paysage et patrimoine

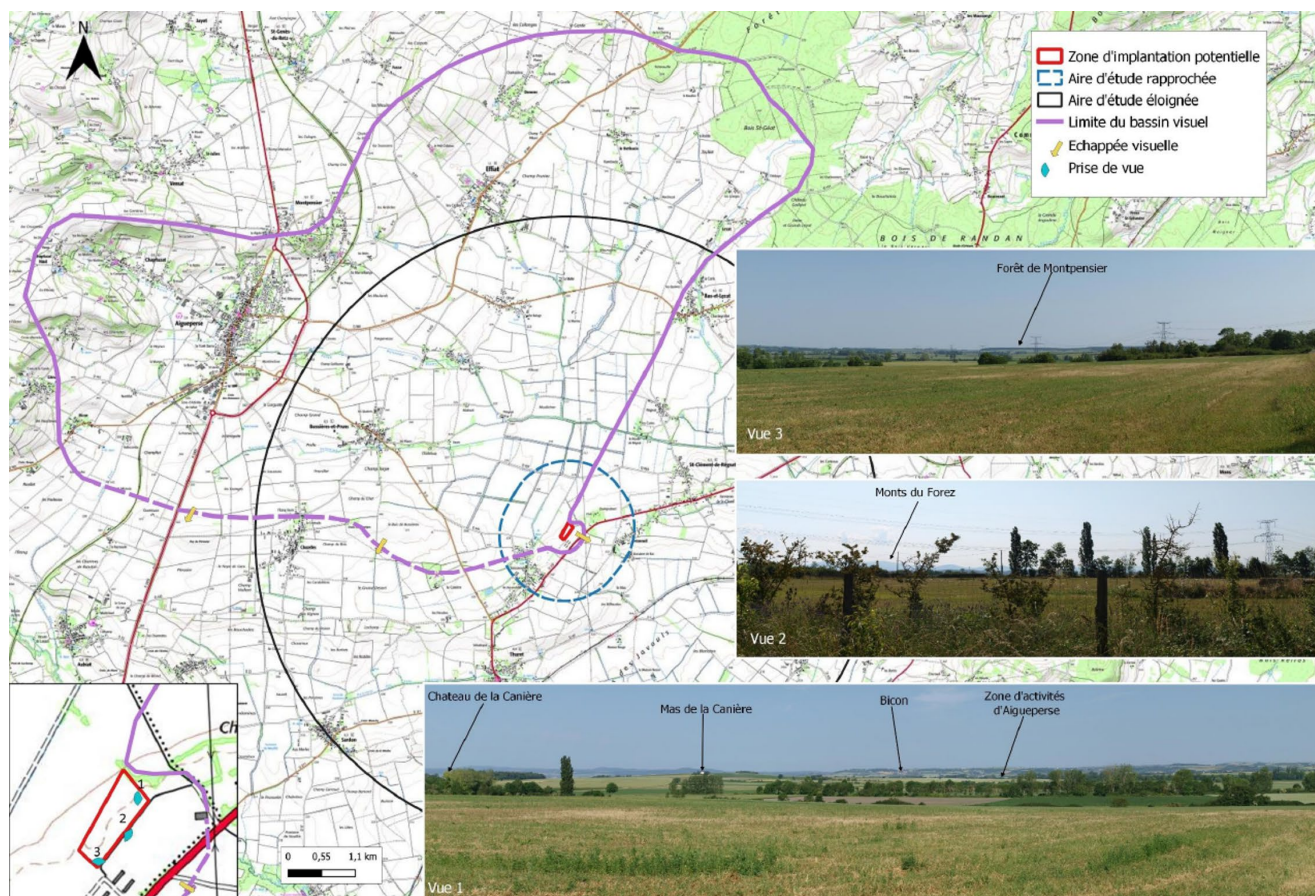
État des lieux et perceptions

L'atlas des paysages d'Auvergne identifie 9 familles de paysage et 53 ensembles de paysages. Le projet se trouve au niveau de la famille des Limagnes et terres de grande culture. L'aire d'étude éloignée se trouve en majeure partie de l'unité paysagère Limagne d'Aigueperse. Une toute petite partie Nord-Ouest de l'aire d'étude éloignée se trouve dans l'unité paysagère Coteau de Randan.



Photographie 2 : Vue sur la plaine de la Limagne depuis la butte de Montpensier

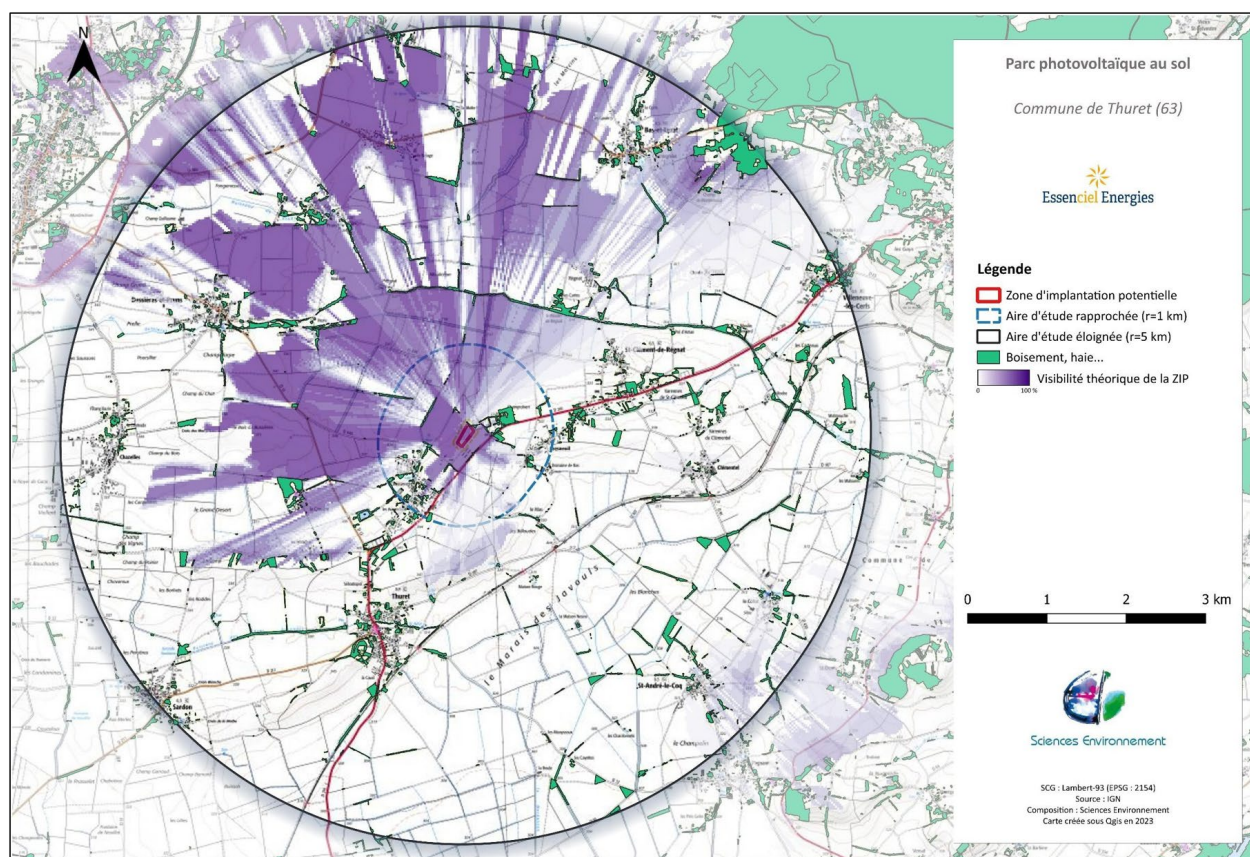
Le paysage ouvert de la Limagne permet de voir la ZIP depuis certains chemins et points proches. Les structures prévues, jusqu'à 3,3 m environ, introduiraient des lignes régulières et une teinte plus sombre dans une scène déjà marquée par les grandes parcelles et des bâtiments agricoles. La sensibilité visuelle se concentre donc sur quelques directions et récepteurs plutôt que sur un panorama patrimonial ou urbain étendu. Cette localisation des vues rend l'effet appréciable à une échelle proportionnée.



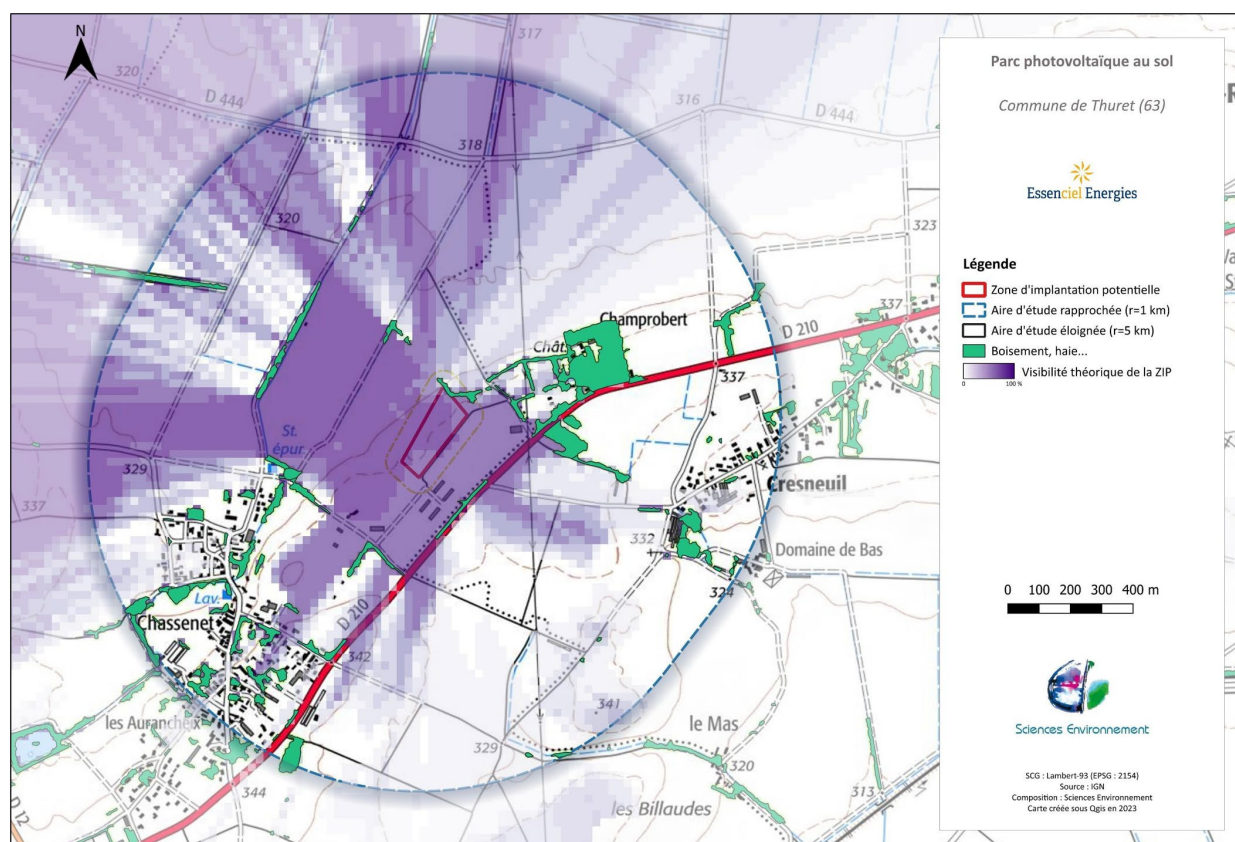
Carte 14 : Bassin visuel de la zone d'implantation potentielle

L'étude paysagère menée par Sciences Environnement décrit une visibilité limitée depuis la plupart des habitations et des routes, avec une vue plus directe possible depuis l'habitation liée à l'exploitation et, à plus longue distance, depuis le Mas de la Canière. La RD 210 est l'axe routier le plus proche, mais le site est en retrait de la route et des haies fragmentent les vues.

Les deux cartes suivantes de zone d'influence visuelle mettent en évidence que la ZIP ne sera potentiellement visible que depuis une petite moitié Nord-Ouest du fait de la configuration topographique des lieux. La carte montre l'absence de visibilité au Sud-Est de la ZIP du fait que cette zone se trouve à une altitude moins élevée que le projet. La présence de quelques boisements et haies limite également les vues sur le site



Carte 15 : Cartographie des zones d'influences visuelles théoriques



Carte 16 : Zone de visibilité théorique - zoom

L'habitat au sein de l'aire d'étude rapprochée comprend uniquement Chassenet et une partie de Cresneuil.



Photographie 3 : Vue 4 depuis l'habitation la plus proche, au Sud de la ZIP

La ZIP n'est pas visible depuis ces zones d'habitations hormis depuis l'habitation au Sud-Ouest qui appartient au propriétaire des terrains (Vue 4). La sensibilité visuelle est faible.

Depuis les habitations situées au Sud de l'habitation précédente, la ZIP ne sera pas visible.

Dans l'aire d'étude rapprochée, l'axe routier majeur est la RD 210. A proximité du projet, la carte de visibilité théorique indique que la vue sur le site est possible. Il sera effectivement possible de l'apercevoir sur une partie de la RD210, à proximité de l'intersection avec la route menant à Cresneuil (Vue 6). Le projet sera néanmoins peu visible depuis ce point en raison de la présence d'une haie en bordure de la ZIP. Au niveau de ce point, la sensibilité visuelle est faible.



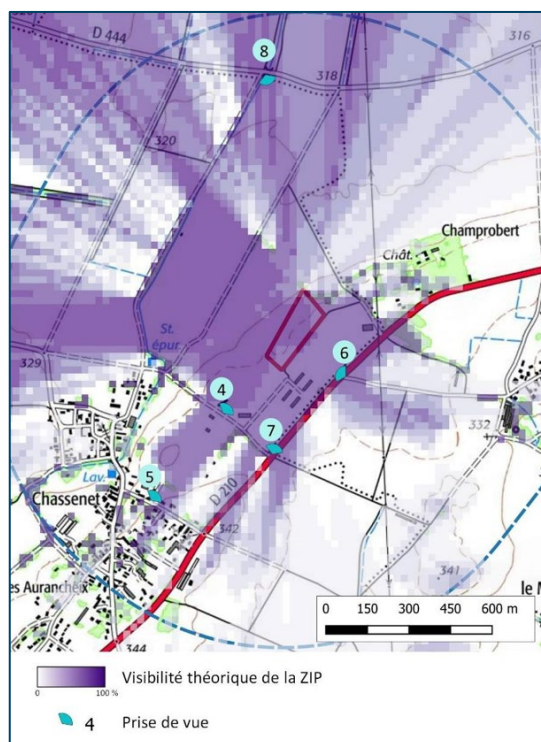
Photographie 4 : Vue 6 sur le site depuis la RD 210

Ailleurs au niveau de cet axe, la sensibilité visuelle sera nulle en raison de la présence de végétation (arbres, haie) et/ou de bâtiments.

Depuis la RD444, la vue sur le site pourra être possible. Toutefois la présence de haies entre le projet et la RD 444 limite celle-ci. La vue est fragmentée. La sensibilité visuelle est jugée faible.



Photographie 5 : Vue 8 sur le site depuis la RD 444



Carte 17 : Localisation des prises de vue dans la zone de vue rapprochée

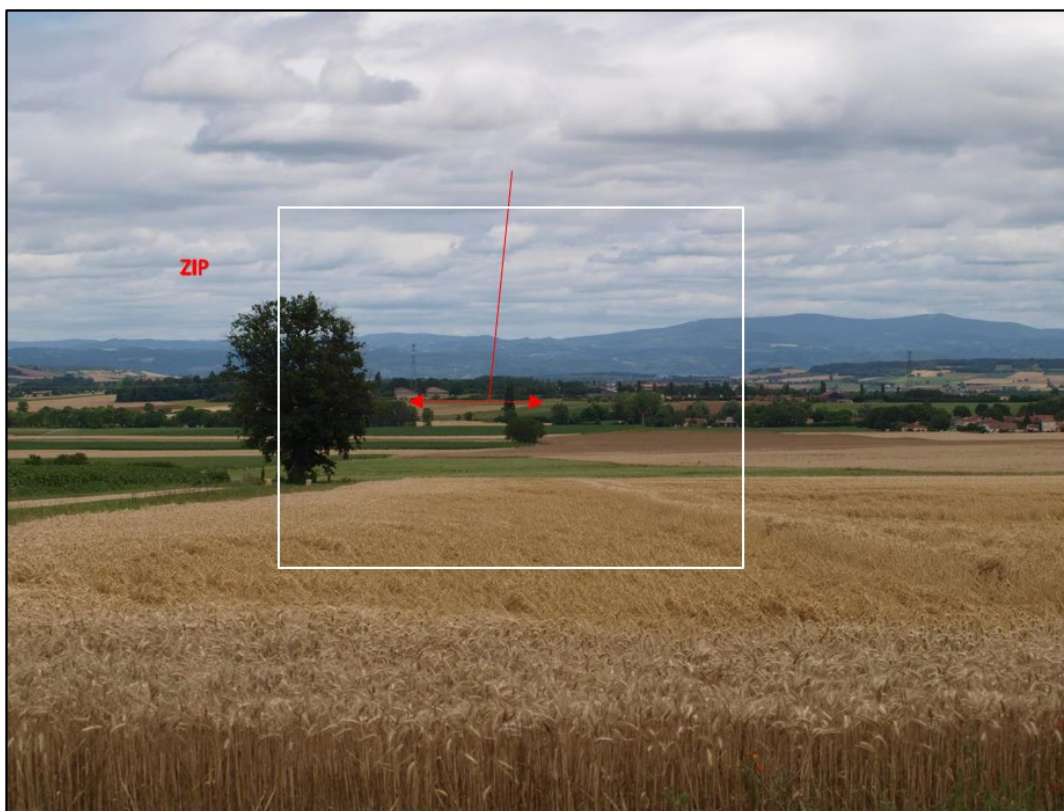
Pour les vues éloignées, la carte de visibilité théorique a mis en évidence plusieurs zones habitées depuis lesquelles le site pourrait être visible. Souvent ces zones sont relativement éloignées et/ou bordées d'arbres qui limitent ainsi plus ou moins la vue sur le site.



Photographie 6 : Vue 9 sur le site depuis le Château de la Canière



Photographie 7 : Zoom de la photographie précédente



Photographie 8 : Vue 10 sur le site depuis le mas de la Canière



Photographie 9 : Zoom de la photographie précédente

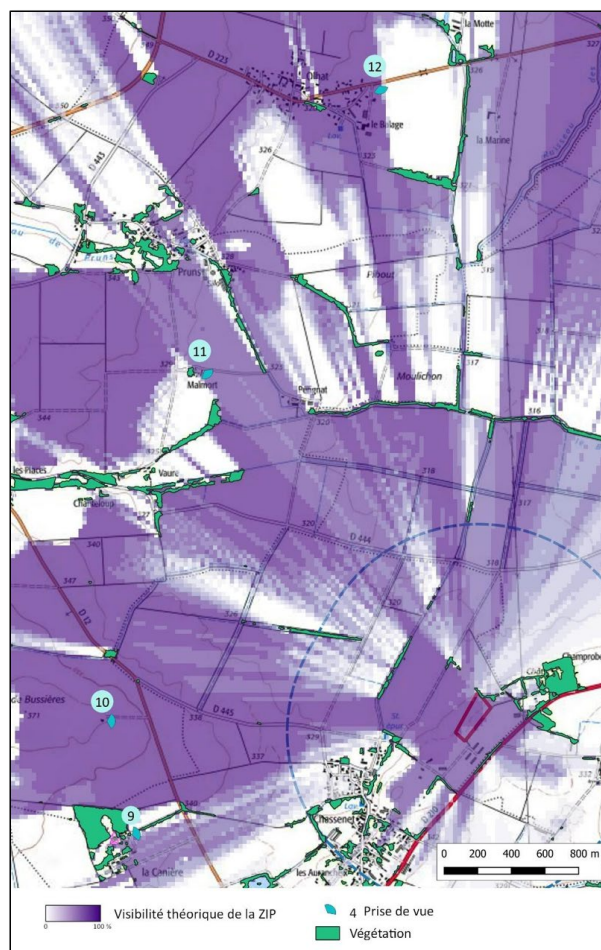


Photographie 10 : Vue 11 sur le site depuis Malmort



Photographie 11 : Vue 12 sur le site depuis Olhat

Compte-tenu de l'éloignement des zones d'habitats par rapport au projet et la présence d'arbres et/ou de haie, la sensibilité visuelle est faible.



Carte 18 : Localisation des prises de vue

Quelques vues depuis les axes de circulation situées au Nord et au Nord-Ouest de la ZIP sont possibles.



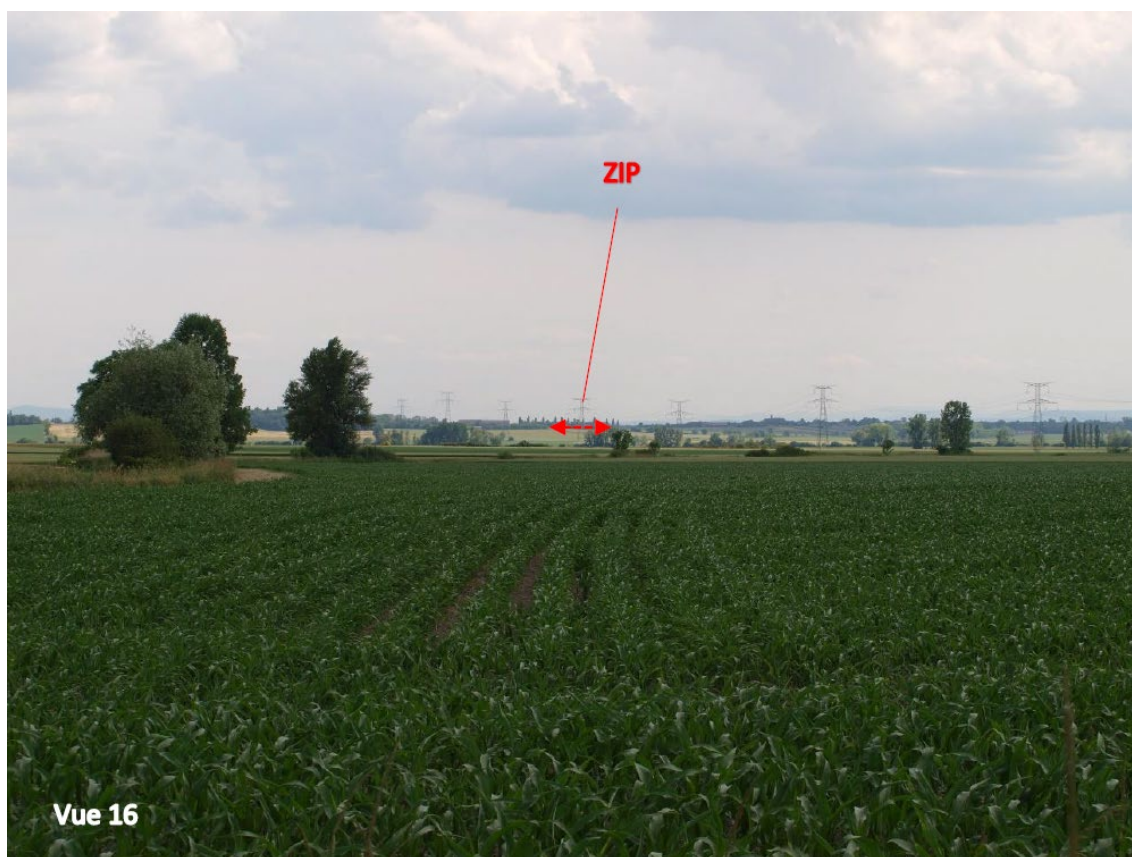
Photographie 12 : Vue 13 sur le site depuis l'intersection RD 12/RD 444



Photographie 13 : Vue 14 sur le site depuis la RD 445

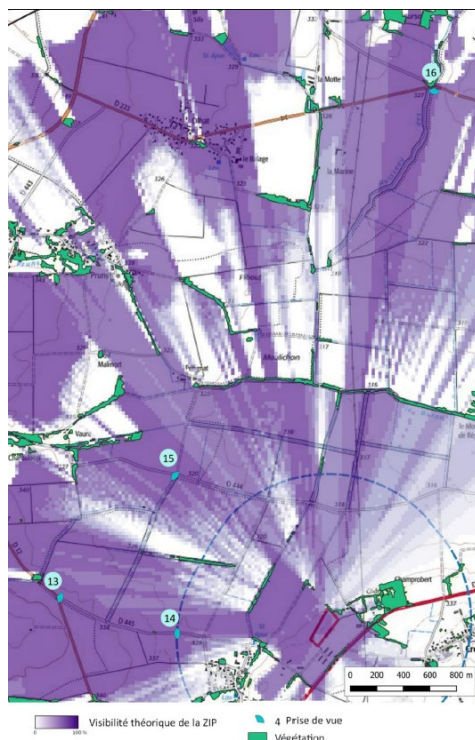


Photographie 14 : Vue 15 sur le site depuis la RD 444



Photographie 15 : Vue 16 sur le site depuis l'intersection RD 223/RD 93

Tout comme pour les zones d'habitats, l'éloignement des axes majeurs par rapport à la ZIP ainsi que la présence de haies et/ou d'arbres limitent la vue sur le site. On peut considérer que la sensibilité visuelle est faible.



Carte 19 : Localisation des prises de vue

Patrimoine et intégration

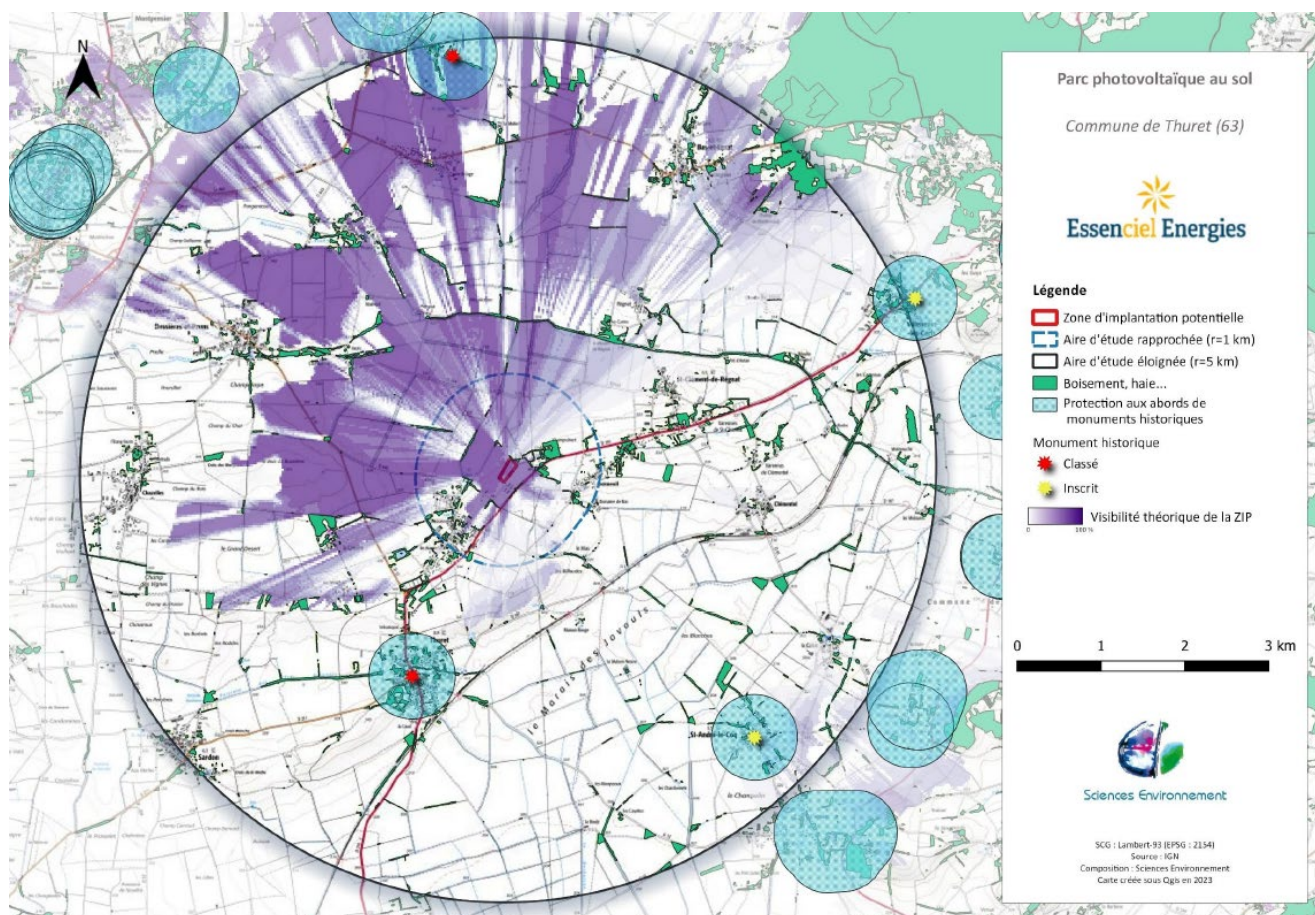
Les monuments historiques, notamment l'église Saint-Martin de Thuret, se trouve au-delà du périmètre de protection immédiat du projet et ne relève pas de covisibilité significative. La distance et les masques végétaux expliquent une sensibilité patrimoniale faible, mais les vues depuis un horizon ouvert doivent être appréciées selon la saison.

Commune	Monument	Type de protection	Distance à la ZIP
Thuret	Eglise Saint Martin	Classé	2,5 km environ
Effiat	Hospice	Classé	4,8 km environ
Saint André le Coq	Eglise Saint André	Inscrit	4.2 km environ

Il n'y a aucun site inscrit ou classé dans l'aire d'étude éloignée.

Aucun Site Patrimonial Remarquable n'est recensé au sein de l'aire d'étude éloignée.

Aucun site UNESCO et aucune zone tampon autour de ces sites ne recoupe l'aire d'étude éloignée.



Carte 20 : Patrimoine paysager au sein de l'aire d'étude éloignée

Compte-tenu de la topographie, le site ne peut être visible depuis une bonne moitié Sud-Est de l'aire d'étude éloignée. Depuis la petite moitié Nord-Ouest restante, la végétation masque régulièrement le site de telle façon qu'il n'est pas possible d'avoir une vue totale sur celui-ci (hormis depuis le mas de la Canière). Par ailleurs les vues sur le site depuis les zones d'habitats et les voies de communication sont assez éloignées ce qui limite la sensibilité visuelle.

Enfin le site se trouve sur une parcelle relativement plane, elle-même située dans la plaine de la Limagne, aussi les vues sur le site sont généralement rasantes, ce qui limite aussi la sensibilité visuelle.

Le projet ne présente aucune interrelation (visibilité ou covisibilité) avec les éléments du patrimoine local (monuments historiques protégés, sites inscrits ou classés ou paysages remarquables).

12 - Analyse des incidences par phase

Phase de construction

Les effets les plus sensibles se concentrent sur quelques mois : tassement des sols sous les machines, perturbation localisée des horizons, bruit du battage, poussières, trafic, stockage temporaire et risque de pollution accidentelle. Pour la biodiversité, le calendrier des préparations et la proximité des lisières sont décisifs. Des travaux de décapage ou de fauche en période de nidification pourraient avoir un impact supérieur au niveau faible retenu après mesures. Les opérations doivent donc commencer par le marquage des zones à éviter, la délimitation des pistes et la vérification des réseaux.

Les terres de tranchée doivent être remises dans l'ordre des horizons. Les hydrocarbures et produits de maintenance sont stockés sur des surfaces adaptées, loin de la lisière humide. Les bennes sont protégées de la dispersion, les engins maintenus en état et les kits absorbants disponibles. Un écologue suit les points sensibles et peut interrompre un travail incompatible avec la présence d'espèces ou l'état humide du sol. Les nuisances pour les habitants et exploitants voisins sont limitées par un calendrier communiqué, des horaires diurnes et une gestion des accès.

Phase d'exploitation

Les 8 440 m² de projection de panneaux indiqués dans le tableau ne deviennent pas une surface imperméabilisée. L'écoulement des pluies se répartit cependant autrement et une bande de goutte peut apparaître. Le maintien d'un couvert herbacé et des espacements entre rangées réduisent l'érosion et protègent le sol. Les 3 577 m² de pistes légères restent une occupation du terrain qui appelle un suivi du tassement. Le poste, la citerne et l'aire associée concentrent les emprises les plus artificialisées.

Le site agricole clôturé conserve une fonction productive. L'entretien du couvert doit éviter les produits chimiques et préserver les périodes sensibles aux oiseaux. Le fonctionnement normal ne génère pas d'effluents industriels ni de flux quotidien significatif de véhicules.

Raccordement et démantèlement

Le raccordement externe appartient au projet pris dans son ensemble, bien qu'il soit défini et réalisé par le gestionnaire du réseau. ENEDIS envisage un tracé souterrain le long des voiries vers le poste de Pruns, à environ 6 km ; il s'agit d'une hypothèse, non d'un tracé définitif. Les nuisances de tranchée en bord de route seraient temporaires, avec remise en état et maintien de la circulation selon les modalités du gestionnaire.

Le démantèlement réactive les effets de chantier : bruit, trafic, excavations et tassement. Le retrait des pieux et des câbles, le tri des modules et métaux et la remise en état doivent être programmés selon une saison compatible avec la faune. La réversibilité se démontre par les modalités de retrait et la restauration des fonctions du sol, non par la seule absence de massifs béton sous les tables.

13 - Séquence éviter réduire accompagner

Évitement dans la conception

Le premier levier est la réduction de l'emprise par rapport à une variante occupant l'ensemble de la zone initiale. CERA Environnement a proposé d'éviter totalement la station d'Orobanche de la Picride et de préserver les habitats périphériques les plus sensibles. Les plan de masse indique une zone à enjeu floristique hors du champ principal de panneaux. Il doit être rapproché des coordonnées des stations et des limites réelles du chantier pour rendre cette intention vérifiable. L'évitement comprend aussi la conservation des haies, de la prairie de fauche d'intérêt communautaire et de la lisière humide si celles-ci restent hors de toutes les emprises de travaux, accès et plantations.

Code CERA	Mesure	Application à la variante actuelle
ME1	Éviter la station d'Orobanche de la Picride	Superposition du plan actuel et des stations ; aucun ouvrage ou dépôt dans l'aire protégée
MR1	Management environnemental du chantier	Plan environnement, responsable identifié, visites de l'écologue et compte rendus
MR2	Prévention des pollutions	Ravitaillement et stockage hors zones sensibles, rétention, kits et gestion des eaux
MR3	Calendrier favorable à la faune	Végétation, clôture et terrassement de préférence en automne et hiver ; contrôle si exception
MR4	Limiter et sécuriser l'emprise	Piquetage des pistes, stockage et accès, interdiction des débordements
MR5	Clôture perméable à la faune	Mailles et passes à adapter aussi à la contention ovine et à la sécurité
MR6	Mise en défens de l'Orobanche	Balisage physique avant tout mouvement d'engin
MR7	Gestion de l'Ambroisie	Repérage, arrachage ou gestion au bon stade, suivi des repousses
MR8	Fonctionnalité bocagère	Plantation locale, protection, entretien, remplacement des échecs

Conditions de réalisation et contrôle

CERA Environnement recommande que les travaux sur la végétation herbacée, la mise en place de la clôture et les terrassements se déroulent préférentiellement en automne ou en hiver. Une intervention à une autre période est soumise à un avis préalable du coordinateur environnemental après visite. La pose des modules peut se poursuivre au printemps si le chantier reste continu et ne crée pas une nouvelle phase de préparation pendant la nidification. Le calendrier doit devenir une pièce contractuelle des entreprises.

La clôture proposée dans l'étude prévoit de grandes mailles, d'au moins environ 10 × 15 cm, et des passes de 25 × 25 cm à intervalles de l'ordre de 50 m pour la faune moyenne. Le dispositif doit être conçu de façon à empêcher la sortie des ovins et à respecter les exigences de sécurité.

14 Incidences résiduelles et effets cumulés

Thème	Sensibilité initiale	Effet principal	Appréciation sous mesures
Sols	Faible à localement plus forte	Tassement, pistes, ouvrages	Faible si circulation et remise en état maîtrisées
Eau et zone humide	Localement sensible en lisière	Pollution ou ruissellement indirect	Faible si recul, balisage et prévention effectifs
Flore et habitats	Station très sensible ; habitat 6510	Destruction si débordement	Faible si évitement vérifié ; sinon réévaluation
Oiseaux	Modéré sur milieux ouverts et haies	Nids, dérangement, changement de couvert	Faible selon CERA avec calendrier et préservation
Chauves-souris	Modéré pour Barbastelle, faible ailleurs	Perte de lisières ou éclairage	Faible avec maintien des linéaires et sans éclairage permanent
Agriculture	Parcelle hétérogène, potentiel majoritairement faible	Réorganisation des cultures vers le pâturage	À suivre par production et usage réel
Riverains	Habitat dispersé	Bruit et trafic temporaires	Faible hors chantier ; maîtrise des horaires
Paysage	Sensibilité de proximité	Visibilité des tables et du poste	Faible à localement perceptible après haie

Bilan naturel et effets cumulés

CERA Environnement conclut, pour la variante et les mesures qu'il a étudiées, à des impacts résiduels biologiques globalement nuls à faibles, sans besoin de compensation écologique identifié. Ce résultat est un argument fort pour l'examen au cas par cas : il relie les enjeux ponctuels inventoriés à des actions précises, notamment l'évitement de la station floristique, la conservation des lisières et l'adaptation du calendrier de chantier. Sa portée dépend de l'inscription effective de ces mesures dans les plans et prescriptions. Si clôture, piste ou travaux se rapprochent des habitats évités, le bilan devra être réexaminé.

L'étude naturaliste évoque un autre projet connu à environ 540 m. Le faible gabarit de Thuret et l'évitement des habitats à enjeu réduisent l'effet additionnel attendu.

Synthèse spatiale des sensibilités

La lecture spatiale du site fait ressortir un fait déterminant : les cultures et la prairie améliorée occupent la majeure partie de la ZIP, alors que les habitats et stations de plus forte sensibilité se concentrent sur des marges ou des emplacements repérables. À cela s'ajoutent l'absence de zonage Natura 2000 ou ZNIEFF superposé, un potentiel agronomique majoritairement limité et une faible densité de population. Ces éléments convergents justifient de qualifier la sensibilité générale de la ZIP de relativement faible pour plusieurs thèmes, tout en conservant la valeur agricole et écologique des secteurs identifiés.

La station d'Orobanche de la Picride présente un enjeu très fort à son emplacement ; la lisière humide, la prairie UE6510, les haies et les espaces utilisés par les oiseaux requièrent également des précautions. Ces enjeux localisés sont explicitement reconnus et peuvent être distingués du cœur agricole dans les cartes et les mesures. Côté humain et paysage, les points d'attention sont le chemin, l'habitation exposée et quelques vues proches. L'étude paysagère indique que les effets résiduels seront **modérés** quant à la transformation de l'ambiance paysagère du secteur, **faibles** pour la perception visuelle depuis les lieux d'habitation et les

axes de circulation majeurs et **nul ou très faible** pour les éléments du patrimoine culturel et les sites touristiques.

Il ressort de cette analyse que les effets probables d'une installation d'environ 2 MWc peuvent demeurer limités si les stations et lisières sont effectivement préservées, si le chantier maîtrise ses nuisances et si les ouvrages associés ne rencontrent pas de nouveaux milieux sensibles. La conclusion de CERA Environnement sur les impacts résiduels, les faibles expositions humaines permanentes et la sensibilité paysagère surtout proche étayent une décision de dispense. Cette demande reste soumise à l'appréciation de l'autorité sur l'ensemble du projet.

Observation sur la ZIP ou ses abords	Portée pour l'examen
Centre agricole	Sensibilité généralement limitée
Stations, prairie et lisière	Enjeux localisés à cartographier
Haies, oiseaux et vues proches	Enjeux modérés ou contextuels

15 Conclusion

La ZIP du site « Les Perrots » occupe environ 2,50 ha d'une parcelle agricole de la Limagne d'Aigueperse, sans recouvrement direct par un site Natura 2000 ou une ZNIEFF identifiés. La faible densité d'habitat, les activités agricoles voisines et l'éloignement des éléments patrimoniaux recensés limitent les récepteurs exposés. Le paysage ouvert autorise certaines vues proches, mais les perceptions depuis une grande part du voisinage sont réduites par la distance, le relief et les haies.

La sensibilité générale du site est limitée.

Les enjeux les plus élevés sont circonscrits et connus : station d'Orobanche de la Picride à enjeu très fort, lisière humide, prairie de fauche 6510 dans l'aire d'inventaire, haies et usages des milieux ouverts par les oiseaux.

L'implantation du projet, et donc de ses limites, repose sur leur évitement effectif et sur la maîtrise des travaux à leurs abords. Les cartes, le balisage et les prescriptions de chantier doivent permettre de vérifier ce point.

Au regard des informations disponibles, la combinaison d'une emprise limitée, d'une occupation agricole dominante, de sensibilités écologiques spatialement identifiées, d'une exposition humaine réduite et d'effets paysagers principalement proches conduit à soutenir que le projet d'environ 2 MWc n'est pas susceptible d'avoir d'incidences notables justifiant une étude d'impact, sous réserve des évitements et réductions décrits.

La présente notice sollicite donc une décision de dispense d'évaluation environnementale. Cette position est étayée par le bilan écologique du bureau d'études CERA Environnement.